

A TROIS CENT MILLES DU POLE NORD

Conversation à bâtons rompus avec Pierre LeRoyer — Il dit que si l'expédition n'avait pas été une honteuse spéculation elle serait certainement parvenue au pôle nord.

C'est dans l'intimité de la conversation, lorsqu'il se trouve en tête à tête avec ses amis intimes, comme le quart, l'impayable et spirituel narrateur, "Joe" Turgeon, s'a ancien dompteur et autres, que Pierre LeRoyer se laisse aller à raconter ce qu'il sait de vrai au sujet de l'expédition polaire qu'il a conduite avec un résultat relativement satisfaisant. C'est lorsque vous surprenez le traqueur en train de bruler une pipe en manière de dessert, le soir, dans sa chambre où il est en train de même temps de causer avec la "vieille" des vieux temps où tous deux vivaient la vie nomade de bédouins ou dompteurs de bêtes que vous pouvez obtenir des faits importants, concernant l'expédition arctique.

LeRoyer a, hier soir, déclaré que l'expédition de William Ziegler avait malheureusement tourné en une

HONTEUSE SPECULATION.
"Sans cela, dit-il, sans la conduite étrange d'une quinzaine de membres de l'expédition, nous nous serions certainement rendus là où tant d'audacieux ont échoué, au Pôle Nord."

—Que vous manquait-il donc pour cela, M. LeRoyer?
—Ce qu'il nous manquait, des sleighs, monsieur, des sleighs. Je leur avais dit avant de partir : Ne faites pas confectionner ces véhicules maintenant, attendez que nous soyons rendus en Norvège ou en Laponie, là où ce genre de voiture est plus en vogue. On ne m'a pas écouté. Plus que cela on a fait faire ces sleighs dans l'Indiana, un endroit où le sleigh est

MOINS CONNU
que le cabriolet en Laponie.
—Mais elles devaient donc vous être d'un grand secours, ces sleighs ?

—Oui, répond LeRoyer, d'un grand secours. Dans une expédition de ce genre, le sleigh comme le chien esquimeu auquel on les attelle, sont aussi utiles que peuvent l'être les viandes. Quand vous songez qu'en partant, j'avais avec moi

420 CHIENS LAPONS
ou esquimaux, des braves bêtes mais des bêtes qui ont un mauvais défaut, celui de mordre tout nouveau venant. — Ces chiens, monsieur LeRoyer, doivent coûter énormément cher à l'équipage ?

—Pas bien cher, car nous leur donnons pour nourriture une sorte de biscuit de mer, dur mais bien nutritif et dont ils sont très friands. Plus tard, lorsque les provisions manquent, par suite du naufrage de l'"America", nous dûmes abattre plusieurs de ces bêtes afin de

NOURRIR LES AUTRES.
—Vous avez mentionné, M. LeRoyer, le naufrage de l'"America".

—Oui dit l'explorateur, survenu près des Côtes de Norvège alors que nous revenions de l'expédition. Je l'ai vu sombrer ce pauvre navire qui avait coûté tant de milliers de dollars à ses constructeurs. Les parois du navire étaient en bois solide d'une épaisseur de quatre pieds, sa proue se rétrécissait en une épaisseur de douze pieds de chêne solide. Malgré la solidité de sa structure, l'"America" a été prise entre les banquises. En trois heures tout était fini. Notre navire avait été broyé comme

UNE BOITE D'ALLUMETTES.
Nous avons eu juste le temps de sauver nos couvertures, nos capots et nos carabines, c'est-à-dire les objets de nécessité. En quelques instants, nous perdîmes plus de

43 TONNES DE VIVRES.
Au cours de cette conversation intime, LeRoyer dit ce qu'il pense au sujet de l'expédition arctique du célèbre aéronaute André dont on ignore complètement le sort.

LeRoyer partage l'avis de la plupart des savants que l'hardi aéronaute a trouvé la mort dans les banquises.

—Mais comment se fait-il que vous n'avez pu, vous pas plus que vos devanciers, découvrir quelques traces de la mystérieuse expédition ?

—Non opinion est, répond LeRoyer que le ballon qui portait André et ses



PIERRE LEROYER, DANS SON COSTUME DE TRAPPEUR ET DE GUIDE ARCTIQUE, ACCOMPAGNE DE SA FEMME, QUI A HIVERNE AVEC LUI DANS LA REGION POLAIRE.

hardis compagnons a été enveloppé par les montagnes de glaces mouvantes qui tantôt s'enfoncent sous l'eau pour ensuite flotter à la surface. Ainsi enveloppé, le ballon aura sombré et ceux qui le dirigeaient auront été

BROYES ENTRE CES GLACES.
Il n'en est pas ainsi des expéditions de terre dont il nous est toujours possible de retrouver des vestiges. Ainsi j'ai consigné dans mon journal des notes très intéressantes au sujet de l'expédition de Nansen dont j'ai visité les camps abandonnés, image de la désolation et de la mort. Sur les côtes de Spitzbergen, nous avons une fois retrouvé

LES CADAVRES
de freize baleiniers qui avaient péri au cours d'une tempête. Les squelettes rejetés sur la côte par la marée avaient été systématiquement alignés ce qui créait un aspect effrayant.

LeRoyer parle ensuite de l'hospitalité généreuse des peuples du Nord, des Lapons surtout dont la taille ne dépasse pas quatre pieds.

—A propos, reprend tout à coup LeRoyer, vous savez que j'ai un filleul, c'est-à-dire que la femme et moi avons un filleul parmi eux. C'est au cours de la visite de mon épouse qu'on nous demanda à servir de parrain et de marraine.

UN JEUNE LAPON.
Nous avions tout d'abord résolu d'amener notre filleul au Canada, mais il aurait fallu amener aussi le père et la mère. Nous nous serions certainement rendus à cette exigence si la nouvelle de la mort de M. Ziegler n'était pas venue arrêter nos projets. Je n'ai pas cependant perdu l'espoir de revoir mon protégé. Je suis bien décidé, lorsque je serai établi sur ma petite pointe à la Mattawa, de faire venir toute la famille au Canada.

—Mais faisons-nous remarquer à LeRoyer ce sera certainement la première fois qu'un Lapon pénétrera au Canada.

—Oui, monsieur la première fois, mais ils auront vite fait de prendre les us et coutumes du pays. Ils devront évidemment changer leur genre de nourriture qui est

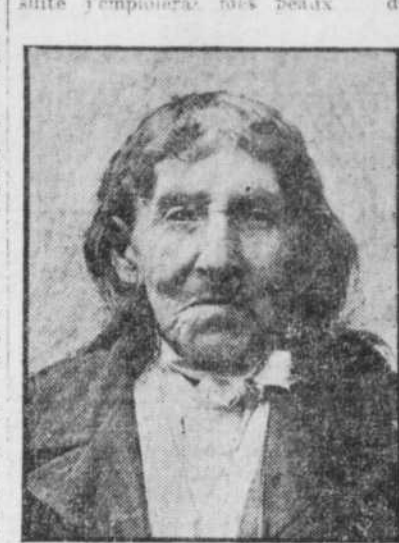
L'HUILE DE MARSOULIN
et le poison, mais ils n'y perdront

pas certainement à ce changement. Pierre LeRoyer ne cesse de louer la générosité de William Ziegler, le millionnaire, américain qui a jusqu'à sa mort accordé à Pierre LeRoyer, le guide qui durant plus de quinze ans l'avait conduit à travers les forêts et sur les rivières canadiennes, une

CONFIANCE ILLIMITEE.
Mme LeRoyer au mot de Ziegler interrompit la conversation :

"Savez-vous ce que j'ai résolu de faire, lorsque nous serons définitivement établis là-bas, sur notre petite pointe de la Mattawa? Je m'occuperai à faire des broderies de loup-marrins pour Mme Ziegler, pour ses deux garçons et Mlle Ziegler. Oui, oui, je leur ai promis, je veux leur montrer que je ressens tout ce qu'ils

M'ONT FAIT DE BIEN
depuis le départ de mon mari. Ensuite l'employeur aux peaux de



Madame Pierre LeRoyer, l'infatigable compagne du fameux traqueur canadien, renards et autres pour confectionner des objets de fantaisie pour le secrétaire de l'expédition, M. Jones, pour sa femme et ses enfants. Et pendant que la vieille indienne dit tout cela, on voit dans ses yeux noirs briller d'étranges lueurs, on voit passer des éclaircies de contentement. Nul ne peut imaginer tout le bonheur que ressent maintenant la pauvre femme.

Les voyageurs possédaient 420 chiens lapons pour la traction de leurs traîneaux — Découverte de treize cadavres de baleiniers — Importation prochaine d'une famille lapone.

comme nul ne peut décrire les inquiétudes mortelles, les sombres pressentiments, la douleur et le chagrin qui furent son partage durant tout le temps que dura l'absence de son mari. Elle-même nous le fait voir lorsqu'elle parle en ces termes :

—"Je pensais à tout moment devenir folle," dit-elle. Pendant près de trois ans j'ai vécu, seule, presque abandonnée à North Adams où j'occupais deux petites chambres. Tous les soirs, après le souper je me retirais dans ma chambre et je pensais :

JE PLEURAI
pendant que dans l'appartement opposé, on s'amusa, on chantait, on riait. "Ils sont heureux, eux autres, me disais-je, pourquoi ne pourrais-je pas l'être moi aussi. Je devrais le journal tous les jours, pensant à tout instant qu'on annoncerait l'insuccès de l'expédition et pire encore, la perte des membres de l'équipage. Non, je ne l'oubliais pas."

MON PIERRE,
je pensais à lui comme lui-même songeait à sa vieille compagne, car il s'est ennuyé, vous savez, monsieur, je le sais par son journal qui dit à plusieurs endroits : "Aujourd'hui, je suis obsédé par la pensée que la femme est malade, pauvre femme, qu'il me tarde de la revoir, pour désormais, ne plus la quitter pour d'aussi lointains voyages."

La conversation change souvent de propos. Les amis ont tant à se dire lorsqu'ils se rejoignent.

Pierre LeRoyer nous montre

UNE PIPE MAGNIFIQUE,
à monture d'or, souvenir de son passé.
A suivre sur la page 9

LE PROGRES DE LA RACE CANADIENNE

Le développement rapide de la paroisse de Sainte-Thécle, sur le versant des Laurentides, en est une preuve éclatante — La forêt transformée en village en 30 ans.

Comme "La Presse" en parlait hier, la paroisse de Sainte-Thécle était dans la joie à l'occasion de la bénédiction de sa nouvelle église. Le distingué prêtre des Trois-Rivières n'a cessé de rendre hommage aux paroissiens et à leur zèle pasteur, pour ce magnifique temple qu'ils ont élevé.



M. L'ABBÉ J.-B. GRENIER, PREMIER CURE. M. L'ABBÉ M. MASSON, CURE. LA NOUVELLE EGLISE DE STE. THECLE. M. L'ABBÉ BRUNELLE, VICAIRE. M. L'ABBÉ JANELLE, ANCIEN CURE. M. LE DROUILLAUD, SECRÉTAIRE DU CONSEIL.

En 1870 quelques trappeurs s'y établirent et en 1875 des colons y commencèrent le défrichement. Maintenant la paroisse compte 1895 âmes.

A cause de ce progrès, nous croyons opportun de donner quelques notes sur cet intéressant village. Sainte-Thécle est située dans les basses Laurentides, diocèse de Trois-Rivières, comté de Champlain. Sa situation est magnifique. Perdu dans un ruisseau (A suivre sur la page 9)

TRIPLE NOCES UN FAIT RARE

Les deux frères Faucher et leur sœur mariés le même jour en 1886.

VINGT-CINQ ANS APRES

Ils célèbrent leurs noces d'argent au sein de leurs familles qui comptent quinze membres.

QUELQUES DETAILS

Il y a vingt-cinq ans, trois couples se mariaient à Montréal : deux frères et leur sœur s'unissaient le même jour pour les liens sacrés du mariage. A 6 heures du matin, M. Théophile



M. Olivier Poirier et Mme Poirier (née Faucher). (Photographie L. A. Co. 1495 rue Ste Catherine.)

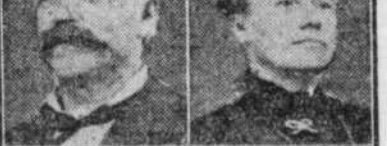
Faucher était sa destinée à celle de Mlle Philomène Desormeaux, à l'église Sainte-Brigitte.

Aussitôt mariés, M. et Mme Faucher se rendaient à l'église Saint-Jacques, où Mlle Alphonsine Faucher, la sœur du marié de Sainte-Brigitte, et M. Olivier Poirier recevaient la bénédiction nuptiale. De là, les deux nouveaux couples se rendirent à l'église Sainte-Anne où M. Charles Faucher épousait Mlle Maggie Burns.

Ces trois mariages étaient célébrés en 1886. Les deux frères et la sœur convolent le même jour, c'est-à-dire un fait peu banal, mais retrouver vivants les trois couples, un quart de siècle plus tard, c'est beaucoup plus remarquable. Les messieurs Faucher, quand ils se sont mariés, étaient tous deux employés comme pompiers de la cité de

Montréal; leur beau frère, M. Olivier Poirier, était alors maître-ébéniste. M. Charles Faucher, qui était à la station de pompes No 6, rue Ontario, a été bientôt transféré à celle du No 2, rue Saint-Gabriel, où son frère, Théophile, était capitaine.

Quelques mois plus tard, la municipalité de Magog l'engageait comme chef de police et des pompiers. Charles Faucher dut résigner à la suite de quelques difficultés intestines pour ac-



M. et Mme Charles Faucher, de Magog.

cepter la position de gérant de la manufacture de cotons de Magog, position qu'il occupa encore aujourd'hui. Charles Faucher, est leur unique enfant né le 22 septembre 1890. Il vit encore avec ses parents.

M. Théophile Faucher, l'autre frère, est toujours resté depuis dans votre corps de pompiers. Il a occupé de hautes positions dans le département et il est actuellement à la station No 16, rue Rachel. Il a deux enfants vivants : Juliette et Eugène.

La sœur des MM. Faucher, Alphonsine, qui s'est mariée à M. Olivier Poirier, demeure présentement, avec sa famille, au No 298 Parc Lafontaine. Cette union sont nés dix enfants : cinq garçons et cinq filles. Des fils, il n'en reste plus qu'un seul, Olivier. Toutes les filles sont encore vivantes :



M. et Mme Théophile Faucher

Irène, mariée à M. Joseph Flévesque, peintre, Hémé, Blanche, Floride et Aurèle. Le père, M. Poirier est maître-ébéniste pour la maison Roullier, de la rue Saint-Denis.

Ce triple anniversaire de mariage, noces d'argent — a été d'abord fêté par les familles intéressées.

LE LABRADOR EST EN JEU

La principale question du litige entre Terre-Neuve et le Canada.

LE TRAITE D'UTRECHT

Définit clairement les droits de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

L'ILE-AUX-PERROQUETS

Il y a plusieurs années, le gouvernement du Canada a érigé un phare sur l'île aux Perroquets, dans le golfe Saint-Laurent, sur la côte de Mingan, pour la protection des navires transatlantiques.

Depuis environ deux ans, la compagnie de la Baie d'Hudson, qui a su obtenir dans le temps du gouvernement britannique des privilèges extraordinaires et qui a été durant plus d'un siècle le "trust" de tout le Nord-Ouest canadien, réclame du gouvernement de la Puissance du Canada de nouveaux avantages que ce dernier n'est pas prêt à lui accorder sous forme de "nulla bona", au contraire. Toutes les prétentions de la compagnie semblent non fondées et contraires aux droits des véritables propriétaires. Ces derniers ont tenté vainement depuis nombre d'années de faire reconnaître officiellement leurs droits établis par leurs titres reconnus par les traités entre la France et l'Angleterre.

Le Labrador, qui s'étend de la baie Blanche-Sablon à la Pointe Saint-Charles, sur le détroit de Belle-Ile, et sur l'Atlantique jusqu'à l'embouchure du détroit d'Hudson, pour, de ce point, par une ligne directe, se prolonger jusqu'à Blanche-Sablon, point de départ, est considéré aujourd'hui faire partie de Terre-Neuve.

D'après les recherches historiques faites jusqu'à date, tout le Labrador est une partie du Canada et fait partie du territoire de la Province de Québec, d'après le traité d'Utrecht, signé en 1713 entre les rois Georges III, d'Angleterre, et Louis XIV, de France.

Tout de même, comme question de fait aujourd'hui, le gouvernement de Terre-Neuve réclame, en dehors du terri-

toire de l'île même tout le Labrador ; sur nos cartes géographiques, les plus récentes, tout cet immense territoire semble concédé aux Terreneuviens.

Les réclamations récentes de Canadiens intéressés semblent avoir ouvert les yeux de sir Wilfrid Laurier et de plusieurs membres de son cabinet. Le Labrador est sol canadien et ne pourrait être terre neuve qu'après l'annexion accomplie de cette île à la Puissance du Canada.

Les ministres étudient la question d'une façon très sérieuse.

LADEBAUCHE CHEZ CHRISTIAN

Dans ses visites aux Souverains, Ladébauche aurait peut-être négligé le roi de Danemark, mais celui-ci lui adressa une carte postale irrefutable pour l'attirer à sa cour. Notre vœu n'a pu décliné l'invitation et a modifié son itinéraire conformément au désir de son copain Christian. Nous lisons dans "La Presse" de samedi la relation de la visite de Ladébauche à la cour danoise.

LE VOL CHEZ NELSON

L'agent de sûreté McLaughlin, a fait une importante capture, hier soir, sur des inspecteurs. Dans la nuit du 2 octobre courant, l'établissement de MM. Alexander Nelson & Co, rue Notre-Dame, était enfoncé, et les cambrioleurs s'emparaient de deux mille dollars en marchandises, fourrures, chapeaux, etc. On a trouvé, en possession de James, alias "Spike", Bradley, un ancien forçat deux mançons en marte de Russie valant cinq cents dollars volets chez Nelson. Enquête jeudi prochain.

ACCUSATION DIMINUEE

Bella Stewart, de la rue Dorion, qui fut accusée d'avoir laissé mourir son enfant nouveau-né, subira son procès devant la cour d'Assises sous prévention d'avoir négligé de se procurer les soins d'un médecin dans le but de cacher la naissance de son enfant. M. J. P. Cooke, C. R., a fait admettre sa cliente à caution ce matin.

POUR L'HON. M. RHEAUME

Les médecins conservateurs de Montréal sont priés de se réunir ce soir, à 8 heures, au club Jacques-Cartier, afin d'organiser une réception intime en l'honneur de leur confrère, l'hon. Dr Rheaume, ministre des Travaux Publics dans le cabinet Whitney.

POUR LES ELEVES MEXICAINES

Deux religieuses de Jésus-Marie étudient nos écoles au Canada.

LEUR VOYAGE

Leur sera, disent-elles, très profitable pour organiser le fonctionnement de leurs écoles.

MISSION DE CONFIANCE

Deux religieuses de Jésus-Marie passaient à Montréal hier, se rendant à Ottawa, où elles vont continuer l'étude qu'elles font au Canada sur le fonctionnement des divers systèmes d'éducation dans les convents et collèges. La révérende mère supérieure du Couvent de Mérida, dans le Yucatan, se fait accompagner par une religieuse canadienne qui profite de ce voyage pour faire une courte visite à sa famille à Papineauville, sur la rive Nord de l'Ontario.

La religieuse canadienne est la sœur du Dr D'Amour, de Papineauville. Le Dr D'Amour est venu à Montréal hier rencontrer sa parente qu'il n'avait pas vue depuis longtemps, et il a accompagné les deux religieuses jusqu'à Papineauville.

La Congrégation des Religieuses de Jésus-Marie fut fondée en 1818 par l'abbé André Coindre, missionnaire du diocèse de Lyon, dans un but d'éducation. La maison-mère de la Congrégation est à Rome. Les six premières fondatrices de la maison canadienne arrivèrent à Québec le 21 décembre 1855, et s'établirent à Saint-Joseph de Lévis, par les soins du curé, M. l'abbé J. H. Roullier, et de la fabrique de cette paroisse. En 1873, le noviciat fut transféré à Saint-Colomb de Sillery, où il se trouve actuellement. Il y a, aujourd'hui cinq maisons de la Congrégation dans le Diocèse de Québec, une dans le Diocèse de Rimouski, et six aux Etats-Unis, dans la Nouvelle-Angleterre.

La Très Révérende Mère Supérieure, Mère Supérieure, a confié, à la supérieure de la maison mexicaine de

Mérida, la mission d'étudier les systèmes d'éducation des institutions canadiennes, afin d'en appliquer les principes aux écoles mexicaines déservies par la Congrégation.

La Supérieure de Mérida et la sœur D'Amour ont passé quelque temps à la maison provinciale à Sillery. Elles doivent retourner au Mexique dans un mois. Leur voyage au Canada, disent-elles, leur sera d'une grande utilité au point de vue du fonctionnement interne de leurs écoles.

LES JUGES NESBITT ET McLENNAN

Ottawa, 5. — A la réunion du Cabinet fédéral tenue hier après-midi, la résignation de M. le juge Nesbitt de



L'hon. juge McLennan, appelé hier sur le Banc de la Cour Supérieure.

La Cour Supérieure a été acceptée et M. le juge McLennan de la haute Cour d'Ontario a été nommé à sa place.

CAMBRIOLAGE AUDACEUX

Le service de la sûreté a reçu, ce matin, le signalement de deux bandits qui ont fait sauter le coffre-fort de l'Hôtel des Postes, à Heuvelton, N.Y., avec de la nitro-glycérine, dans la nuit d'hier. Ils ont pris vingt-cinq dollars en timbres postaux et soixante dollars en argent. Poursuivis par le peuple, ils se sont enfuis au grand galop sur des chevaux qu'ils avaient cachés dans un bosquet voisin. On les croit réfugiés à Windsor, Ontario, où on les aurait vus à la gare, achetant des billets de passage pour Montréal.

L'AGRESSION DE MME MEILLEUR

"Bidou" Deslauriers, soupçonné d'en être l'auteur est arrêté par

LE DETECTIVE LAPOINTE

Le prisonnier était caché dans une garde-robe chez une dame Mailloux, du Mile-End.

QUAND IL FUT PRIS

Enfin, l'individu que l'on soupçonne être l'agresseur de Mme A. Meilleur, de Saint-Louis du Mile-End, agression racontée dans "La Presse", a été arrêté, ce matin, par le détective Lapointe. Le fameux policier a fait une fois de plus, preuve d'une grande habileté en faisant cette capture. Alfred, alias Bidou Deslauriers, âgé de 17 ans environ, le prévenu, s'est tenu pendant une journée et demi en caché dans le haut des arbres. Hier soir, il était à Villiers, chez une dame Mailloux, il devait partir, ce soir, pour les chantiers et laisser la police bien loin derrière lui. Mais, le détective Lapointe ne lui a pas permis de petit voyage.

Ce matin, il allait frapper à la porte de Mme Mailloux. Comme l'on prenait beaucoup de temps à ouvrir la porte, les sergents du policier n'ont fait qu'augmenter.

Après avoir fait des perquisitions dans la maison le détective Lapointe découvrit le jeune homme caché dans un portemanteau. A dix heures et demie, Lapointe se hâta son prisonnier, à Montréal, devant le juge Lafontaine, après avoir passé par la station de police au Mile-End.

Le prévenu déclare qu'il ne devait pas partir ce soir et qu'il est innocent du crime dont on l'accuse.

L'EPURATION

Adèle Meilleur qui tenait un lupanar sur la rue Saint-Laurent, a été arrêtée et condamnée à 150 d'amende ou à 3 mois de prison; une fille trouvée chez elle devra payer 250 ou passer 2 mois en prison; un homme également arrêté la se voit imposer une amende de \$5.

LA PRESSE

MONTREAL, 5 OCTOBRE 1905

LE TRAITEMENT DE L'ALCOOLISME

Il est singulièrement délicat pour un journal de toucher à une question médicale ou physiologique qui affecte les vices dominants de notre époque. "La Presse", comme tous ses confrères, du reste, n'a cessé de dénoncer les abus de l'alcoolisme. Mais, quand il s'agit d'indiquer un frein quelconque, le lecteur est porté à croire qu'il y est question de réclame.

Jamais les colonnes éditoriales de "La Presse" n'ont été souillées par ces minces considérations de vénalité. Quelques cents dollars de plus dans le gousset de notre journal n'y feraient guère grand effet. Quand nous nous sentons forcés de recommander une invention, un système quelconque ou, disons, un remède indiqué, puisqu'il y a, malgré la docte faculté, c'est que nous possédons toutes les notions qui dominent dans une découverte scientifique, dans des spéculations industrielles, dans certains traitements spéciaux concernant la nature humaine.

Nous nous trouvons à heurter immédiatement les plus hautes autorités de la faculté, qui ne sont pas disposées à accepter des spéculations ignorées d'elles. Notre embarras grand entre cette force de la science raisonnée et mille exemples de cures qui arrivent à notre connaissance, sans que nous puissions les expliquer. Et, cependant, la situation, en certains cas, semble s'imposer aux auteurs comme à nous; car, la science infuse n'est donnée à personne.

Nous savons fort bien que le record Weir a fait depuis deux ans avec un régime paternel autorisé par l'hon. M. H. Archambault, alors procureur général, et continué par l'hon. M. Gouin. Au lieu d'envoyer les pochards en prison, il leur donne l'option d'un régime sanitaire, qui, plus de quatre-vingt fois sur cent, rend à la société des membres égarés. Peu de recidives étant enregistrées dans ces terribles registres de la police, il faut en conclure que le procédé a du bon.

Ce résultat, constaté officiellement, par le record et par le gouverneur de la prison, M. Vallée, qui connaît bien ses clients, a attiré l'attention de l'extérieur. Des experts américains sont venus faire une enquête sur les lieux. Et, nous sommes très heureux de publier l'opinion de l'un d'eux, monsieur Bower, qui vient de faire le rapport suivant :

La société connue sous le nom de "Mouvement en faveur de la Tempérance" a envoyé dernièrement à Montréal un délégué chargé d'étudier le traitement du Dr Mackay contre l'alcoolisme, traitement adopté par le gouvernement de Québec et par le conseil de ville de Montréal.

D'après son enquête, l'envoyé de la société a constaté que depuis le mois de mars 1904, 553 personnes ont suivi le traitement par ordre de la Cour des Réformateurs, à Montréal et à Québec, et que de ceux-ci 41 seulement sont retournés dans leur malheureuse habitude, 331 furent traités chez eux, et 242 en prison. Il y avait, parmi, 98 femmes. A ce résultat plus que satisfaisant, il faut ajouter que ces gens étaient tous la pire classe d'ivrognes que l'on puisse rencontrer.

Le délégué déclare qu'il a interrogé lui-même plusieurs de ces gens qui avaient été sous le traitement par un ordonnance de cour. Ils lui ont raconté le changement inouï qui s'était fait dans leur vie; le merveilleux passage de l'existence la plus sombre à la joie la plus grande, du désespoir de leur famille au bonheur pur dont ils jouissent maintenant. Jadis leur famille croulait dans une pauvreté affreuse, maintenant l'aisance renaît peu à peu. Le jour de la paye n'est plus un jour de désespoir, au contraire, c'est un jour de réjouissances.

Les épouses, les filles, les sœurs et les mères de ces pauvres victimes du plus terrible des fléaux s'accordent, dans leurs témoignages, à reconnaître les bienfaits immenses dont ce traitement est la source.

"Si l'on pouvait entendre comme je les ai entendus," continue le délégué, "les mots de reconnaissance qui sortent de la bouche des anciennes victimes; si l'on pouvait connaître, comme moi, leur lamentable histoire d'autrefois et leur régénération présente, l'on voudrait que dans toutes les villes les autorités ajoutent le Système à l'administration de la Justice criminelle."

Encore une fois, ce résultat a été obtenu parmi des alcooliques entourés des circonstances les plus contraires. De dégradés qu'ils étaient, ces individus sont en train de se rebâtir une vie et se créer un bonheur nouveau.

Leur témoignage unanime est que dès le troisième jour ils n'ont absolument plus de goût pour l'alcool. Le traitement ne contient pas une goutte d'alcool.

En dehors du prix minime du traitement, la garde et la nourriture des prisonniers est épargnée, et on obtient en plus la satisfaction de combattre victorieusement le mal, fauteur d'humanité; l'ivrognerie.

C'était une agréable surprise d'entendre avec quel contentement ces hommes parlaient de leur expérience, et les termes chaleureux et modestes dont ils se servaient à propos des foyers plus heureux, des épouses plus heureuses et des enfants qui ne redoutent plus l'arrivée de leur père à la maison. Quand il ne s'agit que de sauver une seule personne de la perdition, l'effort est digne de recommandation. Mais il ne s'agit pas de un ou de cinq; on peut les compter par vingtaines, les personnes qui ont été sauvées par ce moyen. Les épouses, les amis, les patients eux-mêmes, sont heureux de saisir cette occasion d'exprimer toute leur reconnaissance.

La façon d'administrer le traitement, après que le patient a été adouci et humilié par l'arrestation, mis en face de ses responsabilités et de ses devoirs par une remontrance sympathique ou sévère et obligé de fournir un cautionnement de comparaitre devant le tribunal, quand il en sera requis, doit nécessairement produire un excellent résultat. L'aspect du tribunal a beaucoup d'effet sur le sens moral de l'ivrogne. Il sait lui-même ce qu'il est. C'est un appel à sa conscience intime, qui lui montre son devoir.

Le délégué a également obtenu une entrevue avec l'honorable juge R. Stanley Weir, qui a déclaré :

Que tout être humain possède en lui une parcelle de divinité qui fait de lui son propre juge et qu'un appel à ce caractère intérieur si l'on peut s'exprimer ainsi — manque rarement de produire quelque effet, quelque bon résultat.

Que cette tentative d'administrer la loi par la réformation et non uniquement par la punition, lui a immédiatement facilité l'exécution de son devoir en le relevant de cette pénible obligation de punir selon la méthode en vogue; que grâce aux nouvelles méthodes, il lui semble que les juges peuvent élever leurs fonctions à un apostolat pour la rédemption de ceux qui ont abandonné le droit chemin.

Le premier grand résultat de cette façon d'agir, c'est que les prisonniers retrouvent immédiatement leur liberté. Ce leur est un encouragement à reprendre leur travail journalier et à prendre leur part de la vie du monde. N'est-ce pas préférable que de les voir enfermés, passant leur temps dans un état d'abattement et d'insouciance.

En ce qui a trait à la poursuite du travail, le docteur Mackay et ses aides font tout ce qu'ils peuvent, mais il existe des objections d'une nature économique à cette protection paternelle. Il est préférable d'enseigner à l'homme de s'aider lui-même.

LES DOCUMENTS OFFICIELS

Dans ce siècle où les choses doivent marcher si promptement, on évite l'écriture, les vieilles routes et les chevaux fourbus. Tout se passe au clavier, au chemin de fer ou à l'automobile. Laissons, naturellement, les nouvelles générations organiser leur vie selon leur plaisir. Ceux qui voudront se casser le cou dans un fossé seront libres de le faire. Mais, ce qu'il n'est pas encore permis, c'est que les fortunes personnelles, les héritages soient au bon plaisir d'un moindre employé de bureau, qui peut changer tous les textes à son gré. Nous parlons, naturellement, des contrats notariés et de certains documents officiels. Dans ces simples lignes d'avertissement, l'honneur des notaires n'est pas mis en cause; mais, ils peuvent être trompés très aisément par un enfant de dix ans, leur petit garçon de bureau, qui, sans se rendre compte de ce qu'il fait, sera peut-être induit à commettre des crimes inexplicables et, plus tard, incapables de pardon.

Tout se fait, aujourd'hui, sur la machine à écrire. C'est très commode et très intelligent. Mais, pour les documents officiels, quel désastre! Ce petit instrument imprime une certaine marque sur le papier; mais il peut la remplacer une minute après par une autre caractéristique de la même nature. Tous les opérateurs ont leur petit rond de caoutchouc qui fait foi de cette faculté.

En deux mots, voici le procédé. On peut, sans qu'il y paraisse, enlever des lignes entières et les remplacer par d'autres aussi acceptables et plausibles. Il est admis qu'en fait d'écritures naturelles, il est impossible de faire un faux, parce qu'alors la main primitive qui a une certaine vibration, ne peut faire autrement que de contresigner un renvoi de la même manière.

Avec la machine, qu'importe la falsification? Ce sont de simples signes mécaniques apposés sur un papier. Vous changerez la phrase vingt fois, que ce

seraient toujours les mêmes caractères.

Effacez cette écriture artificielle par un simple rond de caoutchouc ou par une composition quelconque qui absorbe l'encre aniline, alors, libre à vous de remplir le blanc par tout ce que vous voudrez; car nul vestige de l'oblitération ne reste sur le papier.

C'est au Procureur Général de Québec et au Ministre de la Justice d'Ontario que nous nous adressons en ce moment.

Ils ont le devoir de protéger nos fortunes, nos héritages et nos contrats, pour ôter la tentative à des conspirateurs de s'organiser contre nous.

Du reste, notre idée ne vient pas d'un caprice. Il y a longtemps que nous y pensions, quand nous étions arrivés à excellent avertissement, déjà vieux, du Ministère de la Justice en France adressée à tous les notaires, avocats, huissiers, greffiers de tribunaux, registraires, et officiers publics :

Monsieur,

Mon attention a été récemment appelée sur les inconvénients très graves que présente l'emploi, pour l'écriture des actes publics, des encres d'aniline, dont l'usage paraît se répandre de plus en plus dans le commerce. Préoccupés des dangers qui pourraient en résulter pour la conservation des Titres et Registres publics, j'ai prié M. le ministre du Commerce de me donner l'avis de ses Conseils techniques rattachés à son département. La question a donc été soumise au comité consultatif des Arts et Manufactures; et les conclusions adoptées sont les suivantes :

"Les encres d'aniline, quelle que soit leur couleur, n'ont aucune fixité; elles s'effacent complètement par de simples lavages, soit à l'eau pure, soit à l'eau ammoniacale, sans altérations des papiers qu'elles recouvrent; enfin, elles s'effacent et disparaissent sous l'action prolongée de la lumière et de l'humidité."

"Elles sont donc bien loin de présenter cette garantie sérieuse de conservation qui est la première qualité d'une encre servant à l'écriture des actes

"publiques, et de plus, elles se prêtent très facilement aux tentatives de faux. "Ce ne sont pas d'ailleurs les seuls dangers dont l'emploi soit dangereux. "On peut en dire autant, à des degrés divers, de la plupart des produits de couleurs variées qui, depuis une quinzaine d'années surtout, ont remplacé l'encre au tannin et au sulfate de fer employée jusqu'à d'une façon presque exclusive dans les écritures publiques et privées."

En présence de ces constatations et de l'intérêt considérable qui s'attache à la conservation des actes authentiques, j'ai pensé qu'il y avait lieu de signaler aux notaires et aux officiers publics les dangers auxquels ils s'exposent en se servant sans discernement pour l'écriture de leurs actes, de leurs registres, et pour les timbres de leurs sceaux, d'encres de toute provenance; car non seulement ils peuvent ainsi compromettre les droits de leurs clients, par la destruction des titres qui les constatent, mais ils s'exposent eux-mêmes à une lourde responsabilité, puisque la loi les constitue gardiens officiels de ces titres.

Vous voudrez bien, en conséquence, vous abstenir désormais pour l'écriture de vos actes, et pour les sceaux humides, d'employer les encres d'aniline.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

FALLIERES,

Ministre de la Justice.

CHOSSES ET AUTRES

Il est question, à Paris, de faire à Savorgnan de Brazza, des obsèques nationales. M. Clémentel s'en est occupé. La veuve de l'illustre explorateur et il est à peu près certain que Mme de Brazza n'y fera point opposition.

Mais, dans le monde des exploitateurs et des colons, on rêve pour le glorieux défunt, des honneurs plus grands encore. Un journal français, rappelant que Livingstone fut inhumé à Westminster, va même jusqu'à émettre le désir de voir transporter la dépouille de Brazza au Panthéon.

Cette proposition recevra-t-elle l'agrément du gouvernement français?

x x x

A propos de la mort d'Eugène Veillot, plusieurs journaux ont prétendu que le défunt directeur de l'"Univers" était le doyen des journalistes français. Il n'en est rien.

Eugène Veillot, né en 1818, n'avait que quatre-vingt-sept ans. Or, il existe un journaliste français — et très parisien — qui est né en 1812. Il s'appelle Philibert Audebrand et son nom est assez connu pour qu'on le mentionne.

Philibert Audebrand a aujourd'hui quatre-vingt-trois ans bien sonnés. Il est dans la presse depuis soixante-cinq ans, il s'est porté à merveille et il compte se parer encore longtemps du titre de doyen de la presse française.

x x x

On vient d'inaugurer en Angleterre, une nouvelle université, celle de Sheffield. Avec celles de Londres, Birmingham, Manchester, Liverpool, elle complètera le groupe des universités modernes, en face des antiques institutions d'Oxford, de Cambridge et de Durham.

Le haut enseignement, jadis aristocratique, se démocratise. L'instruction universitaire ne sera plus réservée aux seuls jeunes gens riches qui vivaient à Oxford et à Cambridge, mais elle deviendra accessible aux étudiants de fortune modeste, qui continueront à vivre en famille.

La vieille et aristocratique Angleterre se convertit à l'esprit moderne.

x x x

La question du gulfstream continue à passionner les météorologistes. Nous avons dit que ce courant fuyant, qui sert de calorifère à une partie de l'Europe, était véhémentement soupçonné de se préparer à faire l'école buissonnière. Le commandant d'un transatlantique allemand prétendait même l'avoir rencontré à des endroits où il n'avait que faire.

Cette dérobade est-elle possible et, si oui, quels en seront les effets au point de vue thermique? Les savants, appelés à se prononcer, hésitent, balancés et ne disent ni oui ni non, ou plutôt ils y en a qui disent oui et d'autres qui disent non.

Quant aux effets, on s'accorde à reconnaître que les côtes occidentales d'Europe et de Norvège sentiraient un refroidissement presque immédiat.

Or, elles n'ont encore rien senti jusqu'à présent. Il semble donc qu'on ait calomnié le gulfstream en lui prêtant des idées de ballades capricieuses. Le vieux courant est fidèle au poste.

x x x

Voici le sommaire de la dernière livraison du "Correspondant", en date du 25 septembre :

I. Souvenir de M. Vivien. — Visite en Angleterre. — M. Thiers. — Le Roi Louis-Philippe. — Le duc d'Orléans. — La révolution de 1848.

II. Le Congrès des catholiques allemands à Strasbourg. Rodolphe Mulder.

III. Le patriotisme de Taine. Félien Pascal.

IV. A la veille du Congrès de Venise. — Un essai de concordat entre l'Angleterre et le Saint-Siège, d'après des documents inédits. Vicomte de Richemont.

V. L'irréductible force. — Roman. — IV. — Fin. Georges Lechartier.

VI. Affaire d'Egypte et de France. — La leçon d'un siècle. — I. Etienne Lamy, de l'Académie française.

VII. L'Aviation. Vte de Montessu.

VIII. Les Oeuvres et les Hommes, chronique manuelle du monde, des lettres, des arts et du théâtre, Edouard Trogan.

IX. Chronique Politique. Auguste Boucher.

X. Bulletin Bibliographique.

LE CHARME D'UNE FEMME est rompu si elle est obligée de porter de grandes chaussures pour soulager ses cors. L'Extracteur de Putnam les guérit instantanément. Sans douleur, absolument sûr. Rien de meilleur que le remède de Putnam.

La réforme, au sujet du traitement du corps, est un bien qui se fait grandement sentir, aujourd'hui. La base de cette réforme se trouve dans la thèse de Dr R. V. Pierce : "Les maladies qui débutent dans l'estomac doivent être guéries par l'estomac."

Durant ses quarante années d'expérience, comme médecin consultant à l'Hôtel des Invalides et à l'Institut de Chimie, Dr R. V. Pierce a vu plus d'un demi-siècle de persévérance, avec un succès de quatre-vingt-dix pour cent. La thèse de Dr R. V. Pierce, que l'estomac est le principal organe de la guérison, est due en grande partie à son affecté et il battait son plein quand il était si nerveux, qu'il ne pouvait pas se tenir debout, et qu'il était obligé de se faire porter par deux personnes.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Mme Louise Gosselin, 408 rue Lewis, souffrait de dyspepsie chronique, et elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens. Elle souffrait de la digestion, et de la nutrition. Aucun autre remède n'avait pu lui faire maigrir et elle était en état de remplir ses devoirs quotidiens.

Les Commandes sont par Maille Exécutées avec soin.

DUPUIS FRERES

Nos Magasins sont fermés tous les soirs à 6 heures excepté le Samedi.

Notre vente extraordinaire MANTEAUX

Malgré la quantité encore vendue depuis notre première annonce il reste encore un choix considérable dans les lignes suivantes :

A \$1.95---Manteaux courts pour dames. Inutile d'entreprendre une description des différentes lignes qui entrent dans ce premier lot. La plus forte proportion est des manteaux en drap noir, viennent ensuite les manteaux en tweed gris et, autre ligne en étoffe gris fer, ce sont les manteaux déjà annoncés à \$5, \$6, \$7.50 et \$10. Votre choix sur cette table, et tant qu'il en restera, à **\$1.95**.

A \$2.95---Ce second lot est moins considérable que le premier, mais l'échelle des grandeurs est à peu près complète. Il y a dans le second lot des manteaux que nous avons vendus à \$6.50, \$9, \$10 et \$12.50. Le choix sur cette table pour **\$2.95**.

A \$5.00---Manteaux de fantaisie, couleurs : bleu marin, bleu royal, drab et lain-avec doublure en soie ou en satin, aussi manteaux militaires avec nœuds rouges, plusieurs des manteaux formant ce troisième lot portent encore l'étiquette de \$20 et \$25, mais il n'est plus question des anciens prix. Votre choix, et tant qu'il en restera sur cette table, à **\$5.00**.

A \$5.00---UNE AUTRE TABLE---MANTEAUX NOIRS, MANTEAUX EN DRP BEAVER NOIR, MANTEAUX EN DRAP COVERT, MANTEAUX EN SERGE CHEVIOT NOIRE. Le choix sur cette table à **\$5.00**.

A \$7.50---MANTEAUX DE FANTAISIE ET MANTEAUX NOIRS---Quantité limitée, l'échelle des grandeurs, 33 à 40, est maintenant complète, mais certains grandeurs seront vite épuisés. Pas un manteau dans ce lot d'une valeur moindre que \$15. Le choix sur cette table, **\$7.50**.

A \$10 et \$15---MANTEAUX LONGS, lignes désassorties, mais vous trouverez certainement la grandeur voulue sur ce lot, ce sont des balances de lignes régulières dans nos manteaux de \$15, \$20, \$25 et \$30. Ils ont été réduits pour cette vente extraordinaire à **\$10.00 et \$15.00**.

Manteaux pour Enfants---Cette vente extraordinaire offre une occasion précieuse dont bon nombre de mamans sauront profiter. Nous offrons la balance complète de nos manteaux pour enfants et fillettes à des réductions considérables, à commencer par nos manteaux en tweed de fantaisie et autres avec collette ou collet, grandeurs pour enfants de 6 à 12 ans, vendus régulièrement jusqu'à ce jour à

CONCOURS AGRICOLE

LISTE DES PRIX OFFERTS PAR LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE DE CHAMBLY POUR L'ANNÉE 1905.

"La Presse" a déjà parlé de la magnifique exposition agricole qui a eu lieu à Chamblay, dernièrement. Il nous fait plaisir de publier aujourd'hui la liste complète des prix qui ont été offerts à cette occasion par la Société d'Agriculture du comté de Chamblay et des nombreux gagnants dans ce concours.

Étalon âgé, pur sang, enragé : 1er prix, Charles Normandin, Boucherville. Étalon âgé, pesant 1,300 livres et plus : 1er prix, Charles Normandin, Boucherville; 2e, Frédéric Malo, Boucherville; 3e, Louis Beauchemin, Saint-Alphonse.

Étalon âgé, légers, moins 1,300 livres : 1er prix, Joseph Bouthillier, Chamblay. Étalon 3 ans, légers : 1er prix, Arthur Lague, Chamblay.

Étalon 2 ans, pesants : 1er prix, Adolphe Vinette, St-Basile; 2e, Salomon Lafrance, St-Basile; 3e, Emery Brosseau, St-Hubert.

Étalon 2 ans, légers : 1er prix, Damase Charron, Chamblay; 2e, Joseph Paré, St-Hubert.

Étalon d'un an, pesants : 1er, Fabien Huet, St-Basile; 2e, Joseph Paré, Chamblay.

Étalon d'un an, légers : 1er prix, Damase Charron, Chamblay.

Pour la meilleure jument poulinière, grosse race, avec son poulain : 1er prix, Arthur Lague, Chamblay; 2e, P. Elie, St-Martin; 3e, Salomon Lafrance, St-Hubert; 4e, Edmond Trudeau, St-Hubert; 5e, Alphonse Adam, Saint-Hubert; 6e, Féréol Bernard, St-Hubert.

Pour la meilleure jument poulinière, petite race, avec son poulain : 1er, Charles Fortier, Chamblay; 2e, Fabien Huet, St-Basile; 3e, Henri Rochelleau, Saint-Hubert; 4e, François Charron, Saint-Hubert.

Paires de chevaux de trois sous harnais : 1er prix, Emery Brosseau, Saint-Hubert; 2e, Saline Monty, Chamblay; 3e, Hormidas Gauthier, Boucherville; 4e, Arthur Patenaude, Longueuil; 5e, P. Elie, St-Martin; 6e, Alphonse Adam, Saint-Hubert.

Pouliches de 3 ans, grosse race : 1er prix, Hormidas Adam, St-Basile; 2e, Henri Rochelleau, St-Hubert; 3e, Salomon Lafrance, St-Basile; 4e, Alexandre Perrier, Chamblay.

Pouliches de 2 ans, grosse race : 1er prix, Salomon Lafrance, St-Basile; 2e, P. Elie, St-Martin; 3e, Alexandre Perrier, Chamblay; 4e, Emery Brosseau, St-Hubert; 5e, Hormidas Gauthier, Boucherville; 6e, Arthur Patenaude, Longueuil; 7e, P. Elie, St-Martin; 8e, Alphonse Adam, Saint-Hubert.

Pouliches de 3 ans, légers : 1er prix, Emery Brosseau, St-Hubert; 2e, P. Elie, St-Martin; 3e, Alexandre Perrier, Chamblay; 4e, Emery Brosseau, St-Hubert; 5e, Hormidas Gauthier, Boucherville; 6e, Arthur Patenaude, Longueuil; 7e, P. Elie, St-Martin; 8e, Alphonse Adam, Saint-Hubert.

Pouliches de 2 ans, légers : 1er prix, Emery Brosseau, St-Hubert; 2e, P. Elie, St-Martin; 3e, Alexandre Perrier, Chamblay; 4e, Emery Brosseau, St-Hubert; 5e, Hormidas Gauthier, Boucherville; 6e, Arthur Patenaude, Longueuil; 7e, P. Elie, St-Martin; 8e, Alphonse Adam, Saint-Hubert.

Pouliches de 1 an, grosse race : 1er prix, Jules Lafrance, St-Basile; 2e, Joseph Paré, St-Hubert; 3e, Joseph Paré, St-Hubert; 4e, Joseph Paré, St-Hubert; 5e, Joseph Paré, St-Hubert; 6e, Joseph Paré, St-Hubert; 7e, Joseph Paré, St-Hubert; 8e, Joseph Paré, St-Hubert.

Pouliches de 3 ans, légers : 1er prix, Emery Brosseau, St-Hubert; 2e, P. Elie, St-Martin; 3e, Alexandre Perrier, Chamblay; 4e, Emery Brosseau, St-Hubert; 5e, Hormidas Gauthier, Boucherville; 6e, Arthur Patenaude, Longueuil; 7e, P. Elie, St-Martin; 8e, Alphonse Adam, Saint-Hubert.

Pouliches de 2 ans, légers : 1er prix, Emery Brosseau, St-Hubert; 2e, P. Elie, St-Martin; 3e, Alexandre Perrier, Chamblay; 4e, Emery Brosseau, St-Hubert; 5e, Hormidas Gauthier, Boucherville; 6e, Arthur Patenaude, Longueuil; 7e, P. Elie, St-Martin; 8e, Alphonse Adam, Saint-Hubert.

Pouliches de 1 an, légers : 1er prix, Emery Brosseau, St-Hubert; 2e, P. Elie, St-Martin; 3e, Alexandre Perrier, Chamblay; 4e, Emery Brosseau, St-Hubert; 5e, Hormidas Gauthier, Boucherville; 6e, Arthur Patenaude, Longueuil; 7e, P. Elie, St-Martin; 8e, Alphonse Adam, Saint-Hubert.

Pouliches de 3 ans, grosse race : 1er prix, Hormidas Adam, St-Basile; 2e, Henri Rochelleau, St-Hubert; 3e, Salomon Lafrance, St-Basile; 4e, Alexandre Perrier, Chamblay.

Pouliches de 2 ans, grosse race : 1er prix, Salomon Lafrance, St-Basile; 2e, P. Elie, St-Martin; 3e, Alexandre Perrier, Chamblay; 4e, Emery Brosseau, St-Hubert; 5e, Hormidas Gauthier, Boucherville; 6e, Arthur Patenaude, Longueuil; 7e, P. Elie, St-Martin; 8e, Alphonse Adam, Saint-Hubert.

Pouliches de 3 ans, légers : 1er prix, Emery Brosseau, St-Hubert; 2e, P. Elie, St-Martin; 3e, Alexandre Perrier, Chamblay; 4e, Emery Brosseau, St-Hubert; 5e, Hormidas Gauthier, Boucherville; 6e, Arthur Patenaude, Longueuil; 7e, P. Elie, St-Martin; 8e, Alphonse Adam, Saint-Hubert.

Pouliches de 2 ans, légers : 1er prix, Emery Brosseau, St-Hubert; 2e, P. Elie, St-Martin; 3e, Alexandre Perrier, Chamblay; 4e, Emery Brosseau, St-Hubert; 5e, Hormidas Gauthier, Boucherville; 6e, Arthur Patenaude, Longueuil; 7e, P. Elie, St-Martin; 8e, Alphonse Adam, Saint-Hubert.

Pouliches de 1 an, légers : 1er prix, Emery Brosseau, St-Hubert; 2e, P. Elie, St-Martin; 3e, Alexandre Perrier, Chamblay; 4e, Emery Brosseau, St-Hubert; 5e, Hormidas Gauthier, Boucherville; 6e, Arthur Patenaude, Longueuil; 7e, P. Elie, St-Martin; 8e, Alphonse Adam, Saint-Hubert.

Pouliches de 3 ans, grosse race : 1er prix, Hormidas Adam, St-Basile; 2e, Henri Rochelleau, St-Hubert; 3e, Salomon Lafrance, St-Basile; 4e, Alexandre Perrier, Chamblay.

Pouliches de 2 ans, grosse race : 1er prix, Salomon Lafrance, St-Basile; 2e, P. Elie, St-Martin; 3e, Alexandre Perrier, Chamblay; 4e, Emery Brosseau, St-Hubert; 5e, Hormidas Gauthier, Boucherville; 6e, Arthur Patenaude, Longueuil; 7e, P. Elie, St-Martin; 8e, Alphonse Adam, Saint-Hubert.

Pouliches de 3 ans, légers : 1er prix, Emery Brosseau, St-Hubert; 2e, P. Elie, St-Martin; 3e, Alexandre Perrier, Chamblay; 4e, Emery Brosseau, St-Hubert; 5e, Hormidas Gauthier, Boucherville; 6e, Arthur Patenaude, Longueuil; 7e, P. Elie, St-Martin; 8e, Alphonse Adam, Saint-Hubert.

Pouliches de 2 ans, légers : 1er prix, Emery Brosseau, St-Hubert; 2e, P. Elie, St-Martin; 3e, Alexandre Perrier, Chamblay; 4e, Emery Brosseau, St-Hubert; 5e, Hormidas Gauthier, Boucherville; 6e, Arthur Patenaude, Longueuil; 7e, P. Elie, St-Martin; 8e, Alphonse Adam, Saint-Hubert.

Pouliches de 1 an, légers : 1er prix, Emery Brosseau, St-Hubert; 2e, P. Elie, St-Martin; 3e, Alexandre Perrier, Chamblay; 4e, Emery Brosseau, St-Hubert; 5e, Hormidas Gauthier, Boucherville; 6e, Arthur Patenaude, Longueuil; 7e, P. Elie, St-Martin; 8e, Alphonse Adam, Saint-Hubert.

Pouliches de 3 ans, grosse race : 1er prix, Hormidas Adam, St-Basile; 2e, Henri Rochelleau, St-Hubert; 3e, Salomon Lafrance, St-Basile; 4e, Alexandre Perrier, Chamblay.

Pouliches de 2 ans, grosse race : 1er prix, Salomon Lafrance, St-Basile; 2e, P. Elie, St-Martin; 3e, Alexandre Perrier, Chamblay; 4e, Emery Brosseau, St-Hubert; 5e, Hormidas Gauthier, Boucherville; 6e, Arthur Patenaude, Longueuil; 7e, P. Elie, St-Martin; 8e, Alphonse Adam, Saint-Hubert.

Pouliches de 3 ans, légers : 1er prix, Emery Brosseau, St-Hubert; 2e, P. Elie, St-Martin; 3e, Alexandre Perrier, Chamblay; 4e, Emery Brosseau, St-Hubert; 5e, Hormidas Gauthier, Boucherville; 6e, Arthur Patenaude, Longueuil; 7e, P. Elie, St-Martin; 8e, Alphonse Adam, Saint-Hubert.

Pouliches de 2 ans, légers : 1er prix, Emery Brosseau, St-Hubert; 2e, P. Elie, St-Martin; 3e, Alexandre Perrier, Chamblay; 4e, Emery Brosseau, St-Hubert; 5e, Hormidas Gauthier, Boucherville; 6e, Arthur Patenaude, Longueuil; 7e, P. Elie, St-Martin; 8e, Alphonse Adam, Saint-Hubert.

Pouliches de 1 an, légers : 1er prix, Emery Brosseau, St-Hubert; 2e, P. Elie, St-Martin; 3e, Alexandre Perrier, Chamblay; 4e, Emery Brosseau, St-Hubert; 5e, Hormidas Gauthier, Boucherville; 6e, Arthur Patenaude, Longueuil; 7e, P. Elie, St-Martin; 8e, Alphonse Adam, Saint-Hubert.

David, Saint-Hubert; 2e, Victor Lafrance, Saint-Basile; 3e, Edmond Trudeau.

Couvrepieds en soie (cray work). — 1er, Antoine David, Saint-Hubert. Couvrepieds en tapis tricotés. — 1er, Antoine David, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, M. J. M. Brosseau, Saint-Hubert; 4e, M. J. M. Brosseau, Saint-Hubert.

Tapis de plancher crochétés. — 1er, Vincent Vincent, Saint-Hubert; 2e, Joël Dubois, Boucherville; 3e, Joseph Paré, Saint-Hubert.

1/2 lb de laine en écheveau. — 1er, Edmond Trudeau, Saint-Basile; 2e, Salomon Lafrance, Saint-Basile; 3e, Salomon Lafrance, Saint-Basile.

Jupe en laine tricotée. — 1er, Edmond Trudeau, Saint-Basile; 2e, Joël Dubois, Boucherville; 3e, Hilaire Lamarre, Longueuil.

Bas et chaussons tricotés. — 1er, Edmond Trudeau, Saint-Basile; 2e, Salomon Lafrance, Saint-Basile; 3e, Salomon Lafrance, Saint-Basile.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.

Panier de carottes fourragères. — 1er, Joseph Paré, Saint-Hubert; 2e, P. Elie, Saint-Martin; 3e, P. Elie, Saint-Martin; 4e, P. Elie, Saint-Martin; 5e, P. Elie, Saint-Martin; 6e, P. Elie, Saint-Martin; 7e, P. Elie, Saint-Martin; 8e, P. Elie, Saint-Martin.



SOLIE Quart-de-Chêne

Ameublement de chambre à coucher, 2 articles : bureau et table de nuit, 42 pouces de long, ornés d'un riche miroir anglais, basculant de 28 x 22 pouces. Peint chiffonnier avec un grand tiroir, 2 petits et une armoire pour vase de nuit. Ces deux articles ont les tiroirs du haut bombés, un grand lit double avec un beau motif de sculpture à la tête. Un nombre limité.

\$26.35

Autres ameublements à . . . \$13.50, \$15, \$16.50, \$18.50, jusqu'à \$200

1547-55 Ste Catherine N. Valiquette 1547-55 Ste Catherine

QUATRE GENERATIONS

MADAME VEUVE CHERRIER RECOIT LA VISITE DE SA FILLE. DE SA PETITE-FILLE ET DE SON ARRIERE-PETITE-FILLE—SOUS LE MEME TOIT.



L'ENFANT, LA MERE, LA GRAND-MERE ET LA BISAIEULE

Mme Veuve Cherrier, qui demeure au No 162 rue de l'Eglise, ville Saint-Paul, a reçu, samedi, la visite de sa fille, Mme «Vive» Joseph Martel, de Joliette, qui était accompagnée de sa propre fille, Mme Gédéon Paradis et de la petite Marie-Annette-Anais, un des principaux commerçants et manufacturiers de Joliette.

Nous sommes heureux de pouvoir présenter à nos lecteurs une photographie, toute récente des quatre générations. La bisaincée, Mme Cherrier, tient sur ses genoux la petite Anais, sa fille est à sa droite et sa petite-fille, au fond. Mme Cherrier, bien qu'âgée aujourd'hui de 83 ans, est encore vive et alerte. Mme Vve. Martel a 56 ans; sa fille, Mme Paradis, en a 24 et le bébé Cherrier, sculpteur établi à Montréal.

Ces faits de longévité et de fécondité ne sont pas rares parmi les nôtres, mais il nous fait toujours plaisir de les enregistrer.

Mme veuve Joseph Martel, sa fille, aujourd'hui grand-mère, était assise à un membre du barreau qui a fait sa marque à Joliette et qui est décédé il y a quelques semaines seulement. «La Presse» a publié dans le temps sa biographie et son portrait.

M. Gédéon Paradis, le père de la petite Marie-Annette-Anais, est un des principaux commerçants et manufacturiers de Joliette.

Nous sommes heureux de pouvoir présenter à nos lecteurs une photographie, toute récente des quatre générations. La bisaincée, Mme Cherrier, tient sur ses genoux la petite Anais, sa fille est à sa droite et sa petite-fille, au fond. Mme Cherrier, bien qu'âgée aujourd'hui de 83 ans, est encore vive et alerte. Mme Vve. Martel a 56 ans; sa fille, Mme Paradis, en a 24 et le bébé Cherrier, sculpteur établi à Montréal.

Ces faits de longévité et de fécondité ne sont pas rares parmi les nôtres, mais il nous fait toujours plaisir de les enregistrer.

Mme veuve Joseph Martel, sa fille, aujourd'hui grand-mère, était assise à un membre du barreau qui a fait sa marque à Joliette et qui est décédé il y a quelques semaines seulement. «La Presse» a publié dans le temps sa biographie et son portrait.

M. Gédéon Paradis, le père de la petite Marie-Annette-Anais, est un des principaux commerçants et manufacturiers de Joliette.

Nous sommes heureux de pouvoir présenter à nos lecteurs une photographie, toute récente des quatre générations. La bisaincée, Mme Cherrier, tient sur ses genoux la petite Anais, sa fille est à sa droite et sa petite-fille, au fond. Mme Cherrier, bien qu'âgée aujourd'hui de 83 ans, est encore vive et alerte. Mme Vve. Martel a 56 ans; sa fille, Mme Paradis, en a 24 et le bébé Cherrier, sculpteur établi à Montréal.

Ces faits de longévité et de fécondité ne sont pas rares parmi les nôtres, mais il nous fait toujours plaisir de les enregistrer.

Mme veuve Joseph Martel, sa fille, aujourd'hui grand-mère, était assise à un membre du barreau qui a fait sa marque à Joliette et qui est décédé il y a quelques semaines seulement. «La Presse» a publié dans le temps sa biographie et son portrait.

M. Gédéon Paradis, le père de la petite Marie-Annette-Anais, est un des principaux commerçants et manufacturiers de Joliette.

Nous sommes heureux de pouvoir présenter à nos lecteurs une photographie, toute récente des quatre générations. La bisaincée, Mme Cherrier, tient sur ses genoux la petite Anais, sa fille est à sa droite et sa petite-fille, au fond. Mme Cherrier, bien qu'âgée aujourd'hui de 83 ans, est encore vive et alerte. Mme Vve. Martel a 56 ans; sa fille, Mme Paradis, en a 24 et le bébé Cherrier, sculpteur établi à Montréal.

Ces faits de longévité et de fécondité ne sont pas rares parmi les nôtres, mais il nous fait toujours plaisir de les enregistrer.

Mme veuve Joseph Martel, sa fille, aujourd'hui grand-mère, était assise à un membre du barreau qui a fait sa marque à Joliette et qui est décédé il y a quelques semaines seulement. «La Presse» a publié dans le temps sa biographie et son portrait.

M. Gédéon Paradis, le père de la petite Marie-Annette-Anais, est un des principaux commerçants et manufacturiers de Joliette.

Nous sommes heureux de pouvoir présenter à nos lecteurs une photographie, toute récente des quatre générations. La bisaincée, Mme Cherrier, tient sur ses genoux la petite Anais, sa fille est à sa droite et sa petite-fille, au fond. Mme Cherrier, bien qu'âgée aujourd'hui de 83 ans, est encore vive et alerte. Mme Vve. Martel a 56 ans; sa fille, Mme Paradis, en a 24 et le bébé Cherrier, sculpteur établi à Montréal.

Ces faits de longévité et de fécondité ne sont pas rares parmi les nôtres, mais il nous fait toujours plaisir de les enregistrer.

L'ASSEMBLEE ANNUELLE
DU PACIFIQUE

LES ACTIONNAIRES ONT AUTORIZÉ LE BUREAU DE DIRECTION A DEPENSER \$7,500,000 POUR AUGMENTER LE MATERIEL ROULANT DE LA COMPAGNIE.

Une année de prospérité extraordinaire—Sir Thomas Shaughnessy envisage l'avenir avec confiance.

La 24ème assemblée annuelle des actionnaires du Pacifique Canadien, a eu lieu hier aux bureaux généraux de la compagnie, sous la présidence de sir William Van Horne, président du bureau de direction.

Les autres directeurs présents étaient: Sir Thomas Shaughnessy, sir Sanford Fleming, sir George Drummond, le sénateur Robert Mackay, MM. Thos. Skinner, de Londres, R. B. Angus, E. B. Osler, M.P., W. D. Matthews, Chas. R. Hosmer et D. McNicoll.

Une résolution a été adoptée autorisant une dépense de \$7,500,000 pour l'acquisition du nouveau matériel roulant. On a également autorisé l'émission du nouveau stock consolidé à 4 p. c. au montant de \$30,000 par mille, dans le but de construire l'embranchement Wolsey-Reston, ainsi que l'émission des garanties nécessaires au montant de \$800,000, pour défrayer le coût des nouveaux steamers transatlantiques que la compagnie est actuellement en train de construire.

Dans son discours annuel, sir Thomas Shaughnessy est très optimiste au sujet de la condition actuelle et future de la compagnie.

Il constate que pour l'année écoulée, les recettes brutes de la compagnie provenant du trafic ont été de \$30,000,000, et tout indique qu'elles seront encore bien plus élevées l'année prochaine.

Après avoir signalé la prospérité qui règne par tout le Canada, particulièrement dans l'Ouest, et constaté que le Pacifique Canadien, de Montréal à la côte du Pacifique, est à l'heure actuelle, l'une des lignes transcontinentales les mieux outillées, le président annonce qu'il faut augmenter le matériel roulant en vue de l'avenir.

En terminant, sir Thomas rend hommage à l'intelligence et au dévouement des officiers de la compagnie, qui ne peuvent être surpassés.

Après l'adoption du rapport annuel, une motion a été adoptée autorisant la construction d'un embranchement de 122 milles de Wolsey à Reston. Il a aussi été décidé de louer une section du Nicola, Kamloops et Semikamien Railway, actuellement en construction, le loyer devant être égal à l'intérêt de 4 p. c. sur les obligations émises par la compagnie, jusqu'à concurrence de \$30,000 par mille.

L'arrangement entre la compagnie et la British Columbia Electric Co., pour la fourniture du pouvoir au Vancouver et Lulu Island Railway entre Vancouver et Stevenson, a été approuvé sans discussion.

L'entente pour échanger du trafic à la frontière avec la Spokane International Railway Co., a été ratifiée ainsi que le bail louant pour un certain nombre d'années, le Esquimault and Nanaimo Railway.

Il a été également résolu de construire un pont à Saint-Jean, N. B., au coût de \$200,000, à moins que l'on ne puisse faire des arrangements satisfaisants avec les propriétaires du pont actuel. Le sénateur Mackay et MM. Chas. R. Hosmer, David McNicoll et R. G. Reid, dont le terme d'office comme directeurs était expiré, ont été réélus à l'unanimité.

Le bureau de direction a eu son assemblée immédiatement après. Sir Thomas Shaughnessy a été réélu président, M. D. McNicoll, vice-président, et les directeurs suivants ont été réélus: Sir Wm Van Horne, président des délibérations; Lord Strathcona, sir Thos. Shaughnessy, M. R. B. Angus et M. E. B. Osler, M.P.

MERVEILLEUSE INDUSTRIE NOUVELLE

Le génie inventif de l'homme ne connaît point d'obstacles. Nous avons acquis une nouvelle preuve en examinant les produits de "The Universal Ideal Coal Company, au No 781 Est, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Parc Sohmer.

Cette compagnie s'est formée en vue d'exploiter un nouveau procédé de fabrication de charbon de toutes qualités. Ce charbon possède des qualités qui le rendent de beaucoup supérieur au charbon ordinaire et son coût sera à peu près un cinquième du prix du charbon, actuellement.

En outre, la présente compagnie se propose de former une autre compagnie pour la fabrication du gaz de tourbe, qu'elle fournira à toutes les municipalités des environs de Montréal. Ce gaz est supérieur et vendu beaucoup meilleur marché que n'importe quel autre gaz.

La compagnie fait la démonstration gratuite de ses procédés, au No 781 Est, rue Notre-Dame, en face du Parc Sohmer. Tous sont invités à s'y rendre.

Les officiers de la compagnie sont: Président, M. Emery Larivière, échevin, Montréal; le vice-président, M. Joseph Charles Brodeur, échevin, Saint-Hyacinthe; le secrétaire, M. Louis A. Lamarre, Montréal; le trésorier, M. Joseph G. Trahan, secrétaire-trésorier de la Chambre de Commerce, Saint-Hyacinthe; secrétaire, M. Albert Legrand, Montréal; gérant-général, M. Louis A. Lamarre.

Nous recommandons fortement à nos lecteurs de lire l'annonce de la Compagnie dans notre édition de samedi prochain.

SALLE CHAGNON

Une grande assemblée des membres de l'Association des Marchands de fruits, aura lieu demain soir, à 8 heures précises, à la salle Chagnon, coin des rues Panet et Ontario. On y discutera des affaires importantes.

PIANOS A BON MARCHÉ

Piano droit Troits, 6 1/2 octaves, \$53. Conditions \$5 comptant et \$3 par mois. Piano carré Stoddard, 6 octaves, \$40, aussi piano carré Denis, 6 octaves, \$33. L'un ou l'autre piano carré \$2 comptant et \$2 par semaine. Piano droit Sextine en usage seulement 3 mois \$195. Piano droit Lindsay 7 1/2 octaves avec tous les perfectionnements modernes en usage seulement 6 mois à coûté \$250. Prix d'achat \$240. L'un ou l'autre payable \$10 comptant et \$3 par mois. Magnifique piano droit Decker, à coûté \$700, occasion spéciale à \$250. Conditions: \$15 comptant et \$7, par mois. C. W. Lindsay Limited, 236 rue Ste Catherine.

MR LORRAIN A
NEW-LISKEARD

LEVEQUE DE PEMBROKE PRESENTE A LA BENEDICTION D'UNE CLOCHE.

Du correspondant spécial de LA PRESSE: Sainte-Marie, Co. Pontiac, 5. — Dimanche, le 24 septembre, Sa Grandeur Mgr Lorrain, se rendait à New-Liskeard pour la bénédiction d'une cloche de 350 livres, généreusement offerte aux catholiques de cet endroit par M. A. R. MacDonald, constructeur du chemin de fer du Témiscamingue.

Sa Grandeur, après bien des difficultés survenues par suite d'une grosse tempête essayée sur le lac Témiscamingue, après avoir fait 6 milles en voiture, de Haileybury à N. Liskeard, put faire cette bénédiction de cloche jusqu'à l'heure convenue.

Sa Grandeur était assistée des RR. Pères Chevier, O. M. I. Supérieur de N. Liskeard, et Pelletier, missionnaire de New-Liskeard et de Cobalt. Le chœur de chant, sous la direction de Mlle A. Pigeon, exécuta un très beau "Vivat Pastor Bonus" etc. La cloche a reçu les noms de Zéphirin, Odilon, Joseph, Hugo.

Le lendemain, Mgr disait la messe dans la chapelle de Haileybury, dont les Châta de Ville-Marie viennent de finir la construction, puis il se rendit à Cobalt par le train roulant du T. N. O. Mgr a été enchanté de tout ce qu'il a vu: ce qui a été pour lui, disait-il, "toute une révélation". La population de Haileybury est peu nombreuse — 7 familles seulement — mais quel zèle elle a déployé pour la construction de son église! C'est à cet endroit que demeure M. le Dr Codd, ex-ministre protestant, de Haileybury, converti récemment au catholicisme.

Cobalt ne fait que de paraître dans le nouvel Ontario et déjà on y compte une population très nombreuse. Les catholiques viennent d'y construire, sous la direction du P. Pelletier, O. M. I., une chapelle-école, et tout fait espérer que les nombreuses mines en exploitation continueront à y attirer une bonne et excellente population.

Revenu de Ville-Marie, le 25 septembre au soir, Monseigneur, quoique fatigué de ces trois longs voyages, ne cessait de se féliciter d'avoir vu, de ses yeux vu, ce dont il avait entendu parler tant de fois. Mgr, dans les visites qu'il a faites à Saint-Bruno de Guigues, etc., dans les conversations qu'il a eues à cette occasion, avec tous les bons colons du Témiscamingue, s'est déclaré enchanté du bel aspect de prospérité que présente cette lointaine partie de son diocèse et il se déclare prêt à pousser vers ces fertiles régions, au moins l'an prochain, l'organisation d'une série d'excursions annuelles qui ne manqueront pas de faire avancer la colonisation dans ce beau pays.

Après l'adoption du rapport annuel, une motion a été adoptée autorisant la construction d'un embranchement de 122 milles de Wolsey à Reston. Il a aussi été décidé de louer une section du Nicola, Kamloops et Semikamien Railway, actuellement en construction, le loyer devant être égal à l'intérêt de 4 p. c. sur les obligations émises par la compagnie, jusqu'à concurrence de \$30,000 par mille.

L'arrangement entre la compagnie et la British Columbia Electric Co., pour la fourniture du pouvoir au Vancouver et Lulu Island Railway entre Vancouver et Stevenson, a été approuvé sans discussion.

L'entente pour échanger du trafic à la frontière avec la Spokane International Railway Co., a été ratifiée ainsi que le bail louant pour un certain nombre d'années, le Esquimault and Nanaimo Railway.

Il a été également résolu de construire un pont à Saint-Jean, N. B., au coût de \$200,000, à moins que l'on ne puisse faire des arrangements satisfaisants avec les propriétaires du pont actuel.

Le sénateur Mackay et MM. Chas. R. Hosmer, David McNicoll et R. G. Reid, dont le terme d'office comme directeurs était expiré, ont été réélus à l'unanimité.

Le bureau de direction a eu son assemblée immédiatement après. Sir Thomas Shaughnessy a été réélu président, M. D. McNicoll, vice-président, et les directeurs suivants ont été réélus: Sir Wm Van Horne, président des délibérations; Lord Strathcona, sir Thos. Shaughnessy, M. R. B. Angus et M. E. B. Osler, M.P.

Le génie inventif de l'homme ne connaît point d'obstacles. Nous avons acquis une nouvelle preuve en examinant les produits de "The Universal Ideal Coal Company, au No 781 Est, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Parc Sohmer.

Cette compagnie s'est formée en vue d'exploiter un nouveau procédé de fabrication de charbon de toutes qualités. Ce charbon possède des qualités qui le rendent de beaucoup supérieur au charbon ordinaire et son coût sera à peu près un cinquième du prix du charbon, actuellement.

En outre, la présente compagnie se propose de former une autre compagnie pour la fabrication du gaz de tourbe, qu'elle fournira à toutes les municipalités des environs de Montréal. Ce gaz est supérieur et vendu beaucoup meilleur marché que n'importe quel autre gaz.

La compagnie fait la démonstration gratuite de ses procédés, au No 781 Est, rue Notre-Dame, en face du Parc Sohmer. Tous sont invités à s'y rendre.

Les officiers de la compagnie sont: Président, M. Emery Larivière, échevin, Montréal; le vice-président, M. Joseph Charles Brodeur, échevin, Saint-Hyacinthe; le secrétaire, M. Louis A. Lamarre, Montréal; le trésorier, M. Joseph G. Trahan, secrétaire-trésorier de la Chambre de Commerce, Saint-Hyacinthe; secrétaire, M. Albert Legrand, Montréal; gérant-général, M. Louis A. Lamarre.

Nous recommandons fortement à nos lecteurs de lire l'annonce de la Compagnie dans notre édition de samedi prochain.

Le génie inventif de l'homme ne connaît point d'obstacles. Nous avons acquis une nouvelle preuve en examinant les produits de "The Universal Ideal Coal Company, au No 781 Est, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Parc Sohmer.

Cette compagnie s'est formée en vue d'exploiter un nouveau procédé de fabrication de charbon de toutes qualités. Ce charbon possède des qualités qui le rendent de beaucoup supérieur au charbon ordinaire et son coût sera à peu près un cinquième du prix du charbon, actuellement.

En outre, la présente compagnie se propose de former une autre compagnie pour la fabrication du gaz de tourbe, qu'elle fournira à toutes les municipalités des environs de Montréal. Ce gaz est supérieur et vendu beaucoup meilleur marché que n'importe quel autre gaz.

La compagnie fait la démonstration gratuite de ses procédés, au No 781 Est, rue Notre-Dame, en face du Parc Sohmer. Tous sont invités à s'y rendre.

Les officiers de la compagnie sont: Président, M. Emery Larivière, échevin, Montréal; le vice-président, M. Joseph Charles Brodeur, échevin, Saint-Hyacinthe; le secrétaire, M. Louis A. Lamarre, Montréal; le trésorier, M. Joseph G. Trahan, secrétaire-trésorier de la Chambre de Commerce, Saint-Hyacinthe; secrétaire, M. Albert Legrand, Montréal; gérant-général, M. Louis A. Lamarre.

Nous recommandons fortement à nos lecteurs de lire l'annonce de la Compagnie dans notre édition de samedi prochain.

SALLE CHAGNON

Une grande assemblée des membres de l'Association des Marchands de fruits, aura lieu demain soir, à 8 heures précises, à la salle Chagnon, coin des rues Panet et Ontario. On y discutera des affaires importantes.

PIANOS A BON MARCHÉ

Piano droit Troits, 6 1/2 octaves, \$53. Conditions \$5 comptant et \$3 par mois. Piano carré Stoddard, 6 octaves, \$40, aussi piano carré Denis, 6 octaves, \$33. L'un ou l'autre piano carré \$2 comptant et \$2 par semaine. Piano droit Sextine en usage seulement 3 mois \$195. Piano droit Lindsay 7 1/2 octaves avec tous les perfectionnements modernes en usage seulement 6 mois à coûté \$250. Prix d'achat \$240. L'un ou l'autre payable \$10 comptant et \$3 par mois. Magnifique piano droit Decker, à coûté \$700, occasion spéciale à \$250. Conditions: \$15 comptant et \$7, par mois. C. W. Lindsay Limited, 236 rue Ste Catherine.

LE CELEBRE
CHAPEAU...
BICKLEY & SONS

En vente chez Robertson & Co., 231 St. Jacques, Montréal.



Wilson's Invalids' Port
(à la Quina du Pérou)
Le gouvernement d'Ottawa a enregistré cette marque, cette étiquette et cette signature; les imiter c'est un faux.

J. BONHOMME
CARROSSIER
Coin St Jacques et Richmond.
Est maintenant prêt à remplir toute commande pour sleighs de toutes sortes. Spécialité, voitures de livraison.

NOUVELLES MARITIMES
Les membres de la Shipping Federation invités à une inspection officielle du canal de Montréal à Rimouski — Agrandissement et construction de cales-sèches — L'échouement d'un steamer italien.

Le "Frederick" est arrivé de Glasgow hier soir vers huit heures, avec 20 voyageurs de première, et 120 de seconde, 441 voyageurs d'entrepreneur, sont descendus à Québec. Le voyage a été très agréable.

Saint-Sauveur, 5. — Le tonnage total des canaux pour le mois de septembre s'est élevé à 5,782,944 tonnes, soit une augmentation de 500,287 tonnes sur l'époque correspondante de l'an dernier.

Le "Virginian" a été signalé au large de Belle-Ile à 3 heures hier matin; il est retenu par le brouillard. De Belleville à cet endroit, il a fait la traversée en quatre jours et 12 heures.

Le "Kildona", de la compagnie Thomson, parti de Montréal, est passé hier, au large des Îles de la Gaspésie.

Le "Ontario", de la Compagnie Allan, parti de Montréal, est arrivé à Londres, hier.

Le "Montezuma", venant d'Anvers, est arrivé à Québec, hier.

Le "Lord Londonderry" est passé en vue de Matane et sera ici demain.

Le "Cacoma" est arrivé hier, venant de Sydney, avec une cargaison de charbon, nommé la Jamaïque, l'Amérique Centrale et le Sud, a soulève beaucoup de commentaires dans les cercles maritimes.

Le gérant de la compagnie Hambourg, Américain, M. Américain, a déclaré que la compagnie qu'il représente considère cette innovation comme une intervention dans ses affaires et que l'on se le but de protéger ses intérêts elle va donner avis qu'elle ne prendra aucune part à la conférence qui devait avoir lieu le 9 octobre, relativement aux services des Indes Occidentales. Cette conférence intéressait toutes les compagnies qui font le service entre l'Angleterre, le continent et les Indes Occidentales, et la décision de la compagnie Hambourg-Américaine va, par là, redécouvrir une guerre de tarifs des deux côtés de l'Atlantique.

Norfolk, Va., 5. — Le steamer italien "Citta di Palermo", capitaine Mascarda, allant de Norfolk à la Nouvelle-Orléans, est allé s'échouer sur les batteries Diamond, par un temps brumeux. Il se trouvait à une distance de 100 milles du port de sauvetage du cap Hatteras.

L'équipage qui se compose de 30 hommes a été recueilli par le poste de sauvetage. Le steamer qui repose dans 13 pieds de eau semble s'enfoncer, et il pourra probablement être remis à flot sans difficulté si l'on se hâte. Le capitaine rapporte que l'incident est dû à ce qu'il a la lumière du cap Hatteras pour la lumière flottante des batteries Diamond.

Le concert du club des marins catholiques donné hier, sous le patronage des dames auxiliaires de l'Ordre des Sœurs Libres, a été un véritable succès. Mercredi prochain, le concert sera sous la direction de M. le capitaine.

Et sous le rapport de la popularité et sous celui de la vente, grâce au véritable mérite qui a fait de "Catharzone" le remède anticatarrhal le plus répandu du monde. Bon aussi contre bronchite, asthme et affections de la gorge. Ne manquez pas de faire usage de "Catharzone".

IL AUGMENTE TOUT LE TEMPS

Et sous le rapport de la popularité et sous celui de la vente, grâce au véritable mérite qui a fait de "Catharzone" le remède anticatarrhal le plus répandu du monde. Bon aussi contre bronchite, asthme et affections de la gorge. Ne manquez pas de faire usage de "Catharzone".

TROIS ANS DE PRISON

Rutland, Vt., 5. — Robert Ethier, de Valleyfield, a été condamné hier à 3 ans de détention dans le pénitencier de l'Etat, pour vol et tentative d'élution.

Caillières
Coin des rues Ste Catherine et Montcalm.

AYANT acheté, à des conditions exceptionnelles, plus de 265 pièces de Draps, Tweeds et Tissus à Robes de fantaisie, de toutes qualités, nous les vendrons Vendredi au 2/3 de leur valeur.

Ce sont toutes d'excellentes marchandises, absolument nouvelles.

Voici quelques lignes spéciales sur lesquelles nous attirons tout particulièrement l'attention.

35c - pour - 19c 25 PIÈCES de Plaid à robes, dans les couleurs et dessins les plus nouveaux, rouge, gris, bleu et vert. Valant 35c. Vendredi..... 19c

50c - pour - 25c 35 PIÈCES de tweeds carreaux, de différentes couleurs, à fonds mélangés. Très élégant tissu pour habillaments pour enfants et costumes pour dames. Valeur réelle 50c. Vendredi..... 25c

65c - pour - 35c 50 PIÈCES d'étoffes à robes, de couleurs mélangées, gris-blanc, bleu-blanc, rouge-blanc, vert-blanc. Excellente étoffe, pesante. Valant 65c. Vendredi..... 35c

85c - pour - 50c 10 PIÈCES de drap Vecuna noir, pesant, beau fini soie glacé, 56 ponce de largeur. Valant réellement 85 cents. Vendredi..... 50c

\$1.75 - pour - 99c Une ligne splendide d'étoffe Sicilienne, à carreaux de couleurs, beau fini soie. Un des plus élégants tissus pour robes d'Automne. Valant n'importe où \$1.75. Nous la vendrons 99c. Vendredi.....

Nous avons en outre nombre d'autres splendides occasions également à bon marché.

Le Magasin de la Qualité et du Bon Marché
Une Nouvelle et Unique Occasion de se procurer DES TIMBRES VERTS

Le temps achève. Hâtez-vous. Découpez cette annonce et apportez-la

\$10.00 de Timbres Verts avec tout achat de \$3.50
\$5.00 de Timbres Verts avec tout achat de \$2.00

JUSQU'AU 14 OCTOBRE
Ne pas oublier que notre assortiment est immense et comprend toutes les dernières nouveautés. Nous satisfaisons tous les goûts.

J. A. MOONEY, COIN ST ALEXANDRE et SAINTE-CATHERINE

VOUS PERDEZ VOS CHEVEUX
Rien de surprenant, ils meurent de faim. Ne savez-vous pas que la chevelure est le résultat de la nutrition?

Chevelure
de Paris nourrit les cheveux en arrêtant immédiatement la chute et les fait repousser de plus, elle les rend plus brillants et plus résistants.

Le "Virginian" a été signalé au large de Belle-Ile à 3 heures hier matin; il est retenu par le brouillard. De Belleville à cet endroit, il a fait la traversée en quatre jours et 12 heures.

Le "Kildona", de la compagnie Thomson, parti de Montréal, est passé hier, au large des Îles de la Gaspésie.

Le "Ontario", de la Compagnie Allan, parti de Montréal, est arrivé à Londres, hier.

Le "Montezuma", venant d'Anvers, est arrivé à Québec, hier.

Le "Lord Londonderry" est passé en vue de Matane et sera ici demain.

Le "Cacoma" est arrivé hier, venant de Sydney, avec une cargaison de charbon, nommé la Jamaïque, l'Amérique Centrale et le Sud, a soulève beaucoup de commentaires dans les cercles maritimes.

Le gérant de la compagnie Hambourg, Américain, M. Américain, a déclaré que la compagnie qu'il représente considère cette innovation comme une intervention dans ses affaires et que l'on se le but de protéger ses intérêts elle va donner avis qu'elle ne prendra aucune part à la conférence qui devait avoir lieu le 9 octobre, relativement aux services des Indes Occidentales. Cette conférence intéressait toutes les compagnies qui font le service entre l'Angleterre, le continent et les Indes Occidentales, et la décision de la compagnie Hambourg-Américaine va, par là, redécouvrir une guerre de tarifs des deux côtés de l'Atlantique.

Norfolk, Va., 5. — Le steamer italien "Citta di Palermo", capitaine Mascarda, allant de Norfolk à la Nouvelle-Orléans, est allé s'échouer sur les batteries Diamond, par un temps brumeux. Il se trouvait à une distance de 100 milles du port de sauvetage du cap Hatteras.

L'équipage qui se compose de 30 hommes a été recueilli par le poste de sauvetage. Le steamer qui repose dans 13 pieds de eau semble s'enfoncer, et il pourra probablement être remis à flot sans difficulté si l'on se hâte. Le capitaine rapporte que l'incident est dû à ce qu'il a la lumière du cap Hatteras pour la lumière flottante des batteries Diamond.

Le concert du club des marins catholiques donné hier, sous le patronage des dames auxiliaires de l'Ordre des Sœurs Libres, a été un véritable succès. Mercredi prochain, le concert sera sous la direction de M. le capitaine.

Et sous le rapport de la popularité et sous celui de la vente, grâce au véritable mérite qui a fait de "Catharzone" le remède anticatarrhal le plus répandu du monde. Bon aussi contre bronchite, asthme et affections de la gorge. Ne manquez pas de faire usage de "Catharzone".

Rutland, Vt., 5. — Robert Ethier, de Valleyfield, a été condamné hier à 3 ans de détention dans le pénitencier de l'Etat, pour vol et tentative d'élution.

Le génie inventif de l'homme ne connaît point d'obstacles. Nous avons acquis une nouvelle preuve en examinant les produits de "The Universal Ideal Coal Company, au No 781 Est, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Parc Sohmer.

Cette compagnie s'est formée en vue d'exploiter un nouveau procédé de fabrication de charbon de toutes qualités. Ce charbon possède des qualités qui le rendent de beaucoup supérieur au charbon ordinaire et son coût sera à peu près un cinquième du prix du charbon, actuellement.

En outre, la présente compagnie se propose de former une autre compagnie pour la fabrication du gaz de tourbe, qu'elle fournira à toutes les municipalités des environs de Montréal. Ce gaz est supérieur et vendu beaucoup meilleur marché que n'importe quel autre gaz.

La compagnie fait la démonstration gratuite de ses procédés, au No 781 Est, rue Notre-Dame, en face du Parc Sohmer. Tous sont invités à s'y rendre.

Les officiers de la compagnie sont: Président, M. Emery Larivière, échevin, Montréal; le vice-président, M. Joseph Charles Brodeur, échevin, Saint-Hyacinthe; le secrétaire, M. Louis A. Lamarre, Montréal; le trésorier, M. Joseph G. Trahan, secrétaire-trésorier de la Chambre de Commerce, Saint-Hyacinthe; secrétaire, M. Albert Legrand, Montréal; gérant-général, M. Louis A. Lamarre.

Nous recommandons fortement à nos lecteurs de lire l'annonce de la Compagnie dans notre édition de samedi prochain.

Le génie inventif de l'homme ne connaît point d'obstacles. Nous avons acquis une nouvelle preuve en examinant les produits de "The Universal Ideal Coal Company, au No 781 Est, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Parc Sohmer.

Cette compagnie s'est formée en vue d'exploiter un nouveau procédé de fabrication de charbon de toutes qualités. Ce charbon possède des qualités qui le rendent de beaucoup supérieur au charbon ordinaire et son coût sera à peu près un cinquième du prix du charbon, actuellement.

En outre, la présente compagnie se propose de former une autre compagnie pour la fabrication du gaz de tourbe, qu'elle fournira à toutes les municipalités des environs de Montréal. Ce gaz est supérieur et vendu beaucoup meilleur marché que n'importe quel autre gaz.

La compagnie fait la démonstration gratuite de ses procédés, au No 781 Est, rue Notre-Dame, en face du Parc Sohmer. Tous sont invités à s'y rendre.

The John Murphy Company Limited
Jeudi, 5 Octobre 1905.

De l'Extraordinaire dans les Bas

Bien que notre magasin ne soit pas un magasin d'occasions, sous aucun rapport, nous soutenons qu'on y trouve aussi bon et, en général, mieux qu'ailleurs. Nos fournisseurs, quand il s'agit de gros lots de marchandises régulières, aiment nous vendre ce qu'il leur faut écouler au rabais.

Un achat spécial de bonneterie d'automne et d'hiver, directement de Londres, donne une belle chance pour ceux qui ont peu d'argent.

Nous commencerons, vendredi, par un lot de

BAS EN CACHEMIRE NOIR POUR DAMES

que nous devrions vendre 35 cents, mais qui seront vendus 25c.

Beau cachemire, jantes à la mode, talon et bout de pied doubles, pour porter dès maintenant; toutes grandeurs. Vendredi, la paire..... 25c

Valeur Encore une Vente de Blouses de Soie **Vendredi**
\$3.00 Egaux à toutes celles que nous avons vendues \$1.95

Pour montrer ce que nous pouvons faire, avec les Blouses de Soie, nous les vendrons, vendredi, \$1.95 chacune.

De grandes organisations comme la nôtre peuvent, on le sait, faire bien des choses pour le bonheur de leurs clients.

Blouses en soie japonaise, crème et bleu marine, 8 plis d'un pouce sur le devant, quatre dans le dos, nouvelles manches amples, poignets plissés assortis, 6 remplis au col. Valeur \$3.00. Vendredi, chacune..... \$1.95

VELOURS PURE SOIE
Acheté pour Moins que sa Valeur

Comme complément à notre vente phénoménale de taffetas "Herca" fort, nous offrons, vendredi, un autre achat qui égale — s'il ne la surpasse pas — la valeur de la soie en question.

Valeur de \$1.00 pour 45c la verge **VELOURS PURE SOIE.**

Beau tissu, haut fini brillant, grande variété de couleurs, nouveau siècle, comprenant: blanc, crème, fauve, rose, cardinal, vieux rose, héliotrope, pourpre, prune, pétunia, bleu marine, etc. Bonne valeur pour \$1.00. Notre prix, vendredi..... 45c

(Pas de commandes par poste ou téléphone.)

PARAPLUIES. — A vendre absolument à 68c plus de 500 parapluies pour hommes, ainsi que pour dames, seront vendus sans réserve, à environ la moitié du prix, vendredi. Ils sont en soie et laine, avec montures du meilleur acier et poignées assorties. Prix régulier \$1.25 et \$1.50. VENDREDI..... 68c

ARTICLES DE COU. — 15c Valeur de 25c à 75c A. — 15c

Jabots en Chiffon de Fantaisie, Collets droits en soie de fantaisie, collets Duchesse en chiffon, collets droits en soie avec longue cravate. Collets Master Brown en soie de fantaisie, valant de 25c à

Prêts à Commencer les Affaires à 8 a. m. précises.

W.H. Scroggie

LIMITÉE

Rues Ste Catherine, Université et Victoria.

Epargnes sur vos Achats PLUS GRANDES QUE JAMAIS, DEMAIN

Voici deux pleines colonnes d'articles offerts au rabais, que vous pourrez acheter, et que vous feriez bien d'acheter dès 8 heures du matin.

Quelques Cravates-Echantillons en Dentelle, 45c

Et, pour cette raison, beaucoup au-dessous de leur valeur régulière. Belles cravates en dentelle orientale, en largeurs et longueurs assorties; se distinguant surtout par la variété. Couleurs: écarlate, bleu et blanc. Genres qui ne seront pas offerts en vente générale avant la poussée de Noël. Valant jusqu'à \$1.50. Prix de vente, vendredi... 45c

EOLIANNE SOIE ET LAINE, 49c la verge

C'est de l'Eolienne de 75c qui sera offerte en vente vendredi au prix susmentionné. Pas de limites quant aux heures de ventes ou quant à la quantité qu'une pratique voudra acheter. Une offre sans précédent, qui ne se représentera pas de sitôt, ainsi donc, profitez-en.

Eolienne soie et laine de bonne qualité, (un des tissus les plus populaires de la saison), convenable pour robes de soirée, costumes de mariées, etc. Couleurs: noir, crème, bleu pâle, marine, champagne, brun et vert. Qualité de 75c. Vendredi, la verge... 49c

Manteaux de Dames. Manteaux de Demoiselles Une Grande Quantité à Vendre à Réduction

Manteaux d'hiver, en drap Castor et Frise, pour dames, y compris quelques longs Ulsters en drap Poil de Chameau. Prix réguliers \$7.50 à \$10.00, pour... \$3.98

Manteaux d'hiver, lignes déssorties en drap Castor, Frise et mélangés de fantaisie, doublure mercerisée, pour dames. Régulièrement \$10.00 à \$15.00, pour... \$7.50

Ulsters de demoiselles, en drap Poil de Chameau avec colerettes, appliqués de drap uni, piqûres de fantaisie, 6 à 14 ans. Régulièrement \$11.00 à \$14.75, pour... \$7.50

CHAPEAUX GARNIS POUR \$5.00

Meilleurs chapeaux que ce que vous avez l'habitude de payer \$5.00. On pourra en avoir une idée en jetant un oeil sur l'étalage dans une des vitrines de la rue Sainte-Catherine.

Genres différents—Prix uniformes, il est vrai, mais ça ne veut pas dire que les chapeaux sont uniformes. Il n'y en a pas d'exactement semblable. Venez de bonne heure pour avoir le premier choix, ça en vaut la peine.

Linoléum de 2 verges de large pour 28c

C'est un lot mélangé—différentes épaisseurs de Linoléums de très bonne qualité—un seul dessin. Linoléums qui se vendaient de 65c à 85c. A vendre, vendredi seulement la verge carrée... 28c

\$2.50 --- BOTTINES DE DAMES --- \$1.45

Très bonnes bottines à lacets et à boutons en chevreau Dongola, pointe assortie, bonnes semelles de pesanture pour l'automne, talons militaires ou cubains. Points 2 1/2 à 7. Éléphants et de saison, qu'on prendrait tout de suite pour des bottines de \$2.50. Vendredi, la paire... \$1.45

Pantalons d'Hommes de \$3.50 pour \$2.35

350 pantalons en worsted importé, à rayures moyennes et rayures larges, la plupart de modèles foncés, bien confectionnés partout; grandeurs 32 à 42 pouces, mesure de la ceinture. Valeur régulière, \$3.50. Prix spécial, vendredi, seulement, chaque... \$2.35

Reefers de Garçonnettes de \$3.50 pour \$2.78

Reefers de garçonnettes, en grosse Frise grise, à parements doubles, haut collet tempête, chaudement doublés. Juste les parades que les garçonnettes préfèrent pour l'école. Prix régulier, \$3.50. Prix spécial, vendredi... \$2.78

\$1.00—Chemises de Négligé pour Hommes—39c

Belles chemises de négligé, manchette à part, en chic batiste, Zephyr et percale, effets à rayures et à dessins de fantaisie. Prix réguliers, 65c, 75c, et \$1.00. Points, 16, 16 1/2, et 17 seulement. A écouler, vendredi, à chacune... 39c

Gants en Chevreau Français pour Dames, 69c

Continuation de cette vente de gants de \$1.00 pour 69c, qui a obtenu un si beau succès mercredi dernier. Qualité de \$1.00. Prix, la paire... 69c

50c -- Velours à Pois Métalliques -- 35c

25 bottes de velours de fantaisie, fond brun, vert, bleu, royal et cardinal, avec pois métalliques de grandeurs variées, absolument non changeant. Tissu approuvé pour élégantes blouses, etc. 22 pouces de large. Qualité régulière de 50c. Prix spécial, vendredi... 35c

Coupons de Flanellette, 50c et 75c

Coupons de flanellette blanche, flanellette saxe, rose, bleu pâle et rouge. Wrapperettes de fantaisie, flanellettes rayées à chemises, etc. Deux lots, à écouler à la longueur, 5, 6, 7, 8, et 10 verges de long. 50c et... 75c

DAMAS DE TABLE-COUPONS de MANUFACTURE Pour 50c et 75c.

Coupons de manufacture de damas de table blanchi et non blanchi, piqûres polka et dessins de fleurs; coupons de 2, 2 1/2, 2 3/4, 3 et 3 1/2 verges. Le coupon, 50c et... 75c

L'Hiver s'en vient — La Saison des Poêles, des Tuyaux et de Plusieurs Autres Choses

Ne différez pas d'acheter si vous voulez jouir du confort cet hiver, ces articles d'une valeur spéciale.

Tuyaux de poêle, de 7 pouces, vendredi à... 4 1/2c
Une chaudière à charbon, vernissée, de 25c pour... 15c
Sas, carrés à cendre, en ferblanc galvanisé, de 35c pour... 25c
Coudes ronds, dimension du tuyau, de 25c pour... 15c
Pelles à charbon pour 3c. Broses à poêles pour... 19c
Mitaines à vernir les poêles... 15c

Epicerie les plus Pures aux Prix les plus Raisonables

Deux douzaines de sortes, à vendre à des prix spéciaux, vendredi:

20 livres sucre granulé, de 95c	Pur miel de trefle, seaux de 10 lb.	\$1.00
3 livres sucre interverti, de 20c	4 boîtes de pois du commencement de juin pour...	25c
Sauces de porc frais, 11c	Poudre Curry pure des Indes, boîtes de 1/2 livre,...	15c
3 morceaux de savon de caséine pur	8 morceaux de savon Caméo,...	25c
Pure Gold Saled Biscuits, 3 paquets, 25c	4 paquets bœuf pur,...	25c
Boîte à salière, 3 paquets, 25c	3 bouteilles de sauce Strathcona,...	25c
Nouveaux râteaux, les plus choisis, 3 livres, 25c	Sardines poisson en croix, 1/2 lb.,...	12 1/2c
Corinthe trié, trois paquets de 1 livre, 25c	Saumon O.W. Key No. 10, boîte,...	12 1/2c
Pelures mélangées en tranches, de Baker, la livre, 18c	3 livres saumon Sullivan,...	25c
Chocolat non sucré de Baker, 1/2 lb., 12c	Boeuf salé, boîte de 2 livres,...	25c
Cacao élémentaire, la livre, 12c	Canada Pickles ou Force,...	12 1/2c
Farine, marque Strathcona, 24 lb. vres, 70c	Mariages anglaises White and Co., la boîte,...	20c

Ne manquez pas de profiter de l'offre d'échantillons de sardines marque poisson en croix, et de la nouvelle nourriture de poisson "Vi Dona", à notre salle de démonstrations.

Echos Mondains

Mlle Alice Savard doit bientôt aller à Paris perfectionner encore sa belle voix de contralto, déjà tant goûtée de notre public; elle organise pour la fin d'octobre un concert qui aura lieu à la salle Karn, rue Sainte-Catherine, et qui nous permettra d'entendre encore une fois la sympathique chanteuse, et plusieurs artistes de talent; nous pouvons déjà nommer M. Emile Taranto, violoniste estimé et Mlle Marie-Jeanne Baudreault, pianiste émérite.

A l'occasion du sixième-anniversaire de M. S. Sarasin, sr., un groupe de parents et d'amis se sont réunis, samedi soir, à sa demeure, rue des Carrières, pour lui causer une petite surprise. Une jolie adresse lui fut lue par son fils Emile, et une heureuse bien garnie présentée par ses petites filles, Mlles Berthe Vallières et Alexandrine Lamoureux; Mlles Juliette Lamoureux et Eugénie Vézau présentèrent à Mme et à M. Sarasin deux superbes bouquets de roses. Souscripteurs à cette fête: MM. et Mmes Alphonse Sarasin, F. Legault, H. Vallières, Z. Sarasin, O. Sarasin, N. Robichaud, F. Chartrand, F. Paré, E. Vézau, de Saint-Casimir, Jos. Beaubien, Her. Duquette, F. Beauchamp, E. Savard, D. Cusson, H. Cloutier, Art. Larue, Jos. Chartrand, G. Raymond, Jos. "Train", J. C. Laflamme, A. Normand, W. Sénécal, W. Croisette, M. Desrochers, S. Desrochers, MM. Desmarais, L. Sarasin, O. Brault, F. Paré, Mlles A. Gaudin, Alb. Desrochers, A. Desrochers, E. Sarasin, A. Lamoureux, Lucia Vézau, MM. O. Savard, A. Sarasin, E. Sarasin, O. Sarasin, MM. R. Beauchamp, J. Vézau, C. Cadieux.

L'on s'est divertie jusqu'à dimanche matin.

Mme Ernest Lapointe, épouse du député provincial, est en ville, l'invitée de M. P. A. G. Lepage, 913 rue Saint-Denis, où son mari est venu hier soir la rejoindre, en mission d'affaires pour la municipalité de Fraserville.

M. Louis D'Amour Benoit a été l'objet d'une joyeuse fête organisée par M. R. Berthelme, à l'occasion de son mariage avec Mlle Blanche Larivière, fille de feu M. D. Larivière, ancien marchand de Montréal. Le mariage a eu lieu ce matin.

M. et Mme Edouard Lacombe (Marie Antoinette Demers) sont de retour de leur voyage de noces, et recevront dimanche, le 8 courant, au No 2187, Notre-Dame.

M. et Mme T. Bourassa comptable, sont installés dans leur belle demeure de la rue Dorion à Delorimier.

Mme Adrien Leclair, de la rue Flournoy, de Chicago, Ill., est l'invitée de M. et Mme Téléphore Bourassa, de la rue Dorion.

Ainsi que nous l'avons annoncé, aujourd'hui à 2 hrs les dames patronnesses des Sœurs-Montées se réuniront à l'Institution, rue St-Denis, pour contredanser et assister à la bénédiction du P. S. Sacrement.

Il y aura messe chantée en la chapelle de la Congrégation de Notre-Dame, samedi prochain, à 8 heures pour les Enfants de Marie.

Mme Thomas Bell, autrice de la rue Mansfield, aine, qui sa fille, Annette Bell, viennent de partir pour un voyage de quelques mois dans l'ouest américain. Mme et Mlle Bell visiteront l'exposition de Portland, Oregon, et se rendront jusqu'à Los Angeles, Californie.

On annonce le mariage prochain de Mlle Bernadette, fille cadette de l'hon. A. A. C. LaRivière, à M. J. Edouard Charbonneau, directeur et secrétaire-trésorier de la maison Amiot, Lecours & Larivière, de cette ville. C'est M. l'abbé Alphonse C. LaRivière, curé de Presque-Isle, Maine, et frère aîné de la future, qui donnera la bénédiction nuptiale, en l'église Saint-Louis de France, le mercredi, 11 du courant. Pas de lettres de faire-part.

Mme Robert Goltman et sa sœur Mlle Jennie Michelson sont revenues de New-York.

DES ARGUMENTS FRAPPANTS

Au Parlement autrichien, le baron Sternberg lance un verre d'eau à un autre député.

Vienne, Autriche, 5 — Des scènes tumultueuses se sont produites, hier, au Reichsrath, auxquelles le président de la Chambre a mis fin en suspendant la séance. Le baron de Sternberg fut continuellement interrompu par le docteur Wolf. Le baron de Sternberg prononça un discours établissant la politique du gouvernement. Le baron perdit à la fin patience et lança un verre d'eau à la figure du chef du parti germano-allemand. Un grand tumulte suivit le geste du baron de Sternberg qui fut rappelé à l'ordre par le président. Les germano-allemands non contents de la réprimande du président, demandèrent au milieu de vociférations des excuses au baron de Sternberg, qui refusa avec hauteur. Le tumulte devint alors tel que le président se vit obligé de suspendre la séance.

Sur la Tablette

de chaque mois en Canada il devrait y avoir une bouteille de Shiloh. On ne peut pas se passer de Shiloh pour la guérison des rhumes, de la toux, toutes les irritations de la gorge, des conduites aériennes. Il est facile à prendre, soigneusement immatériel et agit dans un instant.

Génération après Génération

On prétend que Shiloh, c'est le remède de famille le plus sûr et le plus prompt pour les Rhumes, la Toux, l'est absolument essaié par des milliers de personnes, et par les Rhumes et la Toux, toutes les irritations de la gorge, des conduites aériennes. Il est facile à prendre, soigneusement immatériel et agit dans un instant.

SHILOH

Tous les pharmaciens le vendent.



CHARBON GASPILLE OU BIEN EMPLOYÉ?

Il est comparative-ment facile de fabriquer un poêle qui donnera beaucoup de chaleur, mais il faut la science exacte du poêle Pandora pour utiliser sans aucune perte toute la chaleur dans le charbon.

Un poêle commun peut brûler deux fois la quantité de charbon du Pandora, tout en faisant seulement que la moitié de l'ouvrage.

Si vous vous servez d'un poêle Pandora vous pouvez être certain que l'argent que vous dépenserez pour votre charbon n'est pas gaspillé mais bien utilisé.

McClary's Pandora Range

Entrepôts et Fabriques: London, Toronto, Montréal, Winnipeg, Vancouver, St. John, N. B., Hamilton.

Seuls agents: E. N. J. E. Noleux, 3174 Notre-Dame, J. P. Davidson, 1804 Ontario, May Bros, 2674 Wellington, R. W. Kerr, 2224 à 2226 Ste Catherine, Veauilles Frères, 340 Ste Catherine, H. Mor, 2014 Co., Colonial House, rue Ste Catherine, P. Forget, 927 St Laurent.

Bon Ami

Le Meilleur Savon à Curage.
Un Savon pour Curer Pour Polir le Métal Pour Nettoyer le Verrre

10 4 POUR 1 VENDREDI ET SAMEDI 10

Pour la première \$1.00 d'achat dans tous les départements et \$3.00 dans le département d'épicerie, de 8 à 11.30 a.m.

15 DOUZ. de Manteaux pour Enfants, en Peau d'Ours blanc, valeur de \$4.00 et \$5.00, pour \$2.50
40 PIÈCES de Flanellettes, fini sautoir, couleurs et dessins les plus recherchés. Belle valeur à 20c et 25c, pour... 15c

BEURRE DE CREMERIE DE PREMIER CHOIX. Vendu partout 24c
Le meilleur Sucre Blanc granulé, 21 lbs pour... \$1.00

Au No 3555 rue Notre-Dame seulement. Bottines en Veau français et en Kid, cousues à la main, pour Dames. Bottines, pour Hommes, en Cuir Verrin, valeur de \$4.00 et \$5.00 pour... \$3.50
Chaussures en Veau, pour Enfants, ligne spéciale... \$1.50

ADAM LAMY, L'ETOILE
3555 rue Notre-Dame, SAINT-HENRI.
481 RUE NOTRE-DAME Ouest Carre Chabotillez.
VOYEZ NOTRE ANNONCE SAMEDI

CE COUPON est bon pour \$4.00 de TIMBRES avec la première \$1.00 d'achat dans tous les départements, et \$3.00 dans l'épicerie, de 8 à 11.30 a.m., VENDREDI ET SAMEDI. APORTEZ CE COUPON.

CAPRICE DE LA NATURE

La vignette ci-dessus représente, on semble représenter seize pommes de terre entassées. On le jurerait du moins. Or, il ne faudrait pas s'aventurer à soutenir une chose dont les yeux seuls donnent un témoignage, car, en réalité, il n'y a là que deux pommes de terre.



L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Lake of the Woods Milling Co., a eu lieu aux bureaux de la Compagnie, édifice du télégraphe du Pacifique Canadien.

L'état des affaires de la compagnie pour l'année finissant au 31 août 1905, a été soumis aux actionnaires et jugé très satisfaisant en regard aux circonstances, au cours des 12 derniers mois.

Le président, M. Robert Meighen, a expliqué aux actionnaires que la compagnie ne fait pas de spéculation. Elle confine ses opérations à la mouture du blé. Il est heureux d'annoncer que la compagnie n'a pas acheté de blé aux prix qui ont prévalu dans le Nord-Ouest, durant les mois de juillet et d'août; car les prix payés sont bien plus élevés que la valeur du blé sur l'importe quel marché du monde.

Ces conditions ont eu pour effet de faire diminuer les commandes de blé; car les acheteurs n'ont acheté que ce qu'ils avaient absolument besoin. La compagnie a profité de la hausse des prix, pour vendre le blé qu'elle avait de trop. Les directeurs survenus ont été élus: l'hon. Robt MacKay, Robert Meighen, James Crathern, Robert Reford, F. H. Mathewson, J. W. Pyke, R. M. Ballantyne, Abner Kingman et W. W. Hutchison.

A une assemblée subséquente du bureau de direction, M. Robert Meighen a été élu président et directeur-gérant. l'hon. R. MacKay, vice-président. Robert Reford, F. H. Mathewson, J. W. Pyke, secrétaire; W. W. Hutchison, gérant de l'Est, F. S. Meighen, trésorier et R. Neilson, assistant-secrétaire.

Plissés Styles Nouveaux

Très en vogue, pour ROBES de SOIREE, PEIGNOIRS, JUPES promenade et COSTUMES COMPLETS.

Une attention particulière est donnée à toute commande par un personnel compétent.

PLISSAGE ACCORDEON et COUTEAU

Toujours d'un très bel effet pour garnitures de robes, et plus en usage que jamais.

COMMANDES PROMPTEMENT EXECUTEES. SATISFACTION ASSUREE.

Découpage pour ouvrage de fantaisie, Boutons couverts avec étoffe de tous genres.

Featherbone Novelty Co., Ltd.

16 EDIFICE BIRKS. CARRE PHILLIP.
Téléphone Up 1271. Demandez nos listes de prix No 12.
Toutes commandes laissées à nos agences recevront une prompt attention...
1256 rue Sainte-Catherine Est.
437 rue Saint-Laurent Nord.
719 rue Notre-Dame Ouest.
EDIFICE DE LA BANQUE IMPERIALE, CARRE VICTORIA.
N.B. — Frais d'express seront alloués à toutes commandes marquées No 16 B.

Valeurs Exceptionnelles

DANS LES COSTUMES TAILLEUR, MANTEAUX, JUPES, COLLERETTES, BLOUSES

... Aux 4 Magasins ...

Nous exposons actuellement, à nos 4 magasins, le plus grand choix de nouveautés dans les Costumes et Manteaux à Montréal. Nous les avons dans tous les genres d'étoffes, couleurs et prix. Nos confections sur mesure reçoivent une attention toute spéciale. Exécutées par des ouvriers experts, elles sont livrées sous le plus court délai. Coupe, ajustement, fini garantis.

Tous nos Manteaux et Collerettes Doubiés en Fourrure sont déjà exposés à nos 4 magasins. Choix considérable. Prix très bas.

Très Spécial

POUR VENDREDI ET SAMEDI

Costumes en tweed mélangé, brun, drab, vert, bleu marin, gris pâle et foncé. Style tel que vignette. Gilets garnis de braid et soutache de velours, manches nouvelles. Jupes tout en remplis, coupe parfaite, très riche fini, toujours vendus \$18.00. Spécial pour vendredi et samedi,

\$12.50

MILITAIRES FUGITIFS

Les soldats Badeau et Laurence sont arrêtés à Sherbrooke; ils sont accusés de vol.

(Du correspondant régulier de LA PRESSE) Sherbrooke, 5 — Les soldats Badeau et Laurence, deux déserteurs de la milice active de la vieille capitale, ont été arrêtés hier, par l'officier de police R. G. Davidson, à l'arrivée du convoi de Magog, de cette ville. Parti de Magog, en destination de Sherbrooke, Parent suivait à pied la voie du chemin de fer, où s'étant assis il se serait endormi et n'aurait pas vu le convoi de fret qui le frappa et le mit en lambeaux. La mort a dû être instantanée. Le coronor Bowen a été avisé et tiendra une enquête.

A LA REFORME POUR 4 ANS

(Du correspondant régulier de LA PRESSE) Sherbrooke, 5 — Pour vol d'une montre d'or appartenant à M. A. Goudreau, Georgianna Baril, 14 ans, vient d'être condamnée à l'école de Réforme pour un terme de 4 ans.

Traitement des Toux, Rhumes, Croup, Bronchite.
BAUME RHUMAL
Vous Guérissez sans Aucun Trouble. 281-nyw



TEMPERATURE

Vents frais du nord-ouest au nord; beau et plus froid. Vendredi: vents légers, beau et comparativement froid.

Montréal, 5 octobre 1905.

Température — Bulletin d'après le thermomètre de la "Optical and Engineering Supply Co.", 1025 rue Notre-Dame, E. de Montréal, 5 octobre.

Aujourd'hui maximum: 65
Minimum: 54
Aujourd'hui minimum: 54
Même date l'an dernier: 58
Bourbonnais: 8 a.m., 29.6; 11 a.m., 29.8; 1 p.m., 29.7.

NOS MINISTRES

Hier après-midi il y eut à Ottawa, réunion du cabinet fédéral sous la présidence de Sir Wilfrid Laurier. Les autres ministres présents étaient: les hon. MM. Fitzpatrick, Préfontaine et Scott.

—Sir Frédéric Borden, ministre de la milice, sera de retour à son bureau lundi prochain.

—L'honorable M. Borden et MM. Fielding et Paterson siègent à Victoria aujourd'hui, sur la commission du tarif.

—L'hon. Rodolphe Lemieux est parti ce matin, pour Québec.

—L'honorable M. Préfontaine est arrivé d'Ottawa à midi, aujourd'hui. Le ministre de la marine et des pêcheries a lancé un invitation aux membres de la "Shipping Federation", leur demandant de l'accompagner, la semaine prochaine, dans sa tournée d'inspection du canal de Rimouski à Montréal.

Il partira demain soir, par chemin de fer, pour Rimouski. De là il remontera le Saint-Laurent en bateau jusqu'à Montréal.

En route l'hon. Préfontaine inspectera les points où sont placés des phares et des bouées et il notera les suggestions qui lui seront faites par les membres de la fédération des armateurs pour l'amélioration de la navigation.

C'est le "Druid" qui amènera le ministre à Québec. Le voyage de Québec à Montréal se fera à bord du "Frontenac".

—L'honorable M. Gouin est retourné à Québec hier soir. Le premier ministre présidera une séance du cabinet provincial qui aura lieu à Québec mardi, le 10 octobre.

—L'honorable M. Roy, secrétaire-provincial est retourné aussi à Québec hier soir.

—L'hon. M. Allard est à Québec dans l'intérêt de son département. Il assistera mardi prochain au banquet Préfontaine à Sorel.

—L'honorable M. McKinnell est à Québec aujourd'hui.

A FOND DE GALE

Un débardeur a le crâne fracturé — Chute d'un wagon de fret.

L'ambulance de l'hôpital Notre-Dame a été appelée, vers deux heures, ce matin, au quel King-Edward, où un débardeur, du nom de Magloire Bourget, 39 ans, 67 Saint-Louis, venait de tomber à fond de cale, à bord du steamer "Mount-Royal", de la ligne du C.P.R. Le malheureux fut aussitôt transporté à l'hôpital, où il gît, encore inconscient. Les médecins ont constaté une fracture du crâne et on espère bien le sauver.

—Au coin des rues Moreau et Ontario, à la station du C.P.R., un nommé E. McGinnis, serrurier, est tombé, ce matin, d'un char de fret, s'entraînant de graves contusions. Il a aussi été transporté à l'hôpital Notre-Dame.

AGLAE S'AMUSE

Cette bonne Aglaé profite d'un instant de loisir pour se livrer au plaisir de l'escarpolette et pour montrer à Toulon et à Polyte comment on fait marcher un balancier. Les deux polissons, ne voulant pas être vus en train de s'amuser, ont fait jurer le balancier.

L'ENQUETE SUR LES ASSURANCES

New-York, 5 — On juge des révélations faites au cours de l'enquête sur les assurances. L'édifice de la "New-York Life", à Montréal, coûte en réassurance \$818,329. Sur les livres, le coût n'est porté qu'à \$350,000. Son revenu annuel est de \$9,212, soit environ 1 1/4 pour cent sur le coût actuel.

Et il en est à peu près de même pour toutes les autres propriétés de la compagnie, d'après M. Devlin, l'un des témoins.

MORT D'UN SPORT

(Du correspondant régulier de LA PRESSE)

Ottawa, 5 — Un nouveau bulletin a été publié sur les manufactures par le bureau du recensement.

M. Parry, président de la ligue de Hockey Jr., de la ville, est mort cette nuit.

L'ENQUETE DEMANDEE PAR M. GENDRON

(Du correspondant régulier de LA PRESSE)

Ottawa, 5 — M. J. C. Langelier, surintendant du département des terres de la Couronne, a ouvert une enquête, ce matin, sur l'administration de l'agence des terres, à Hull, tenue par M. L. A. Gendron. Cette enquête a été demandée par M. Gendron, à la suite d'un article publié contre lui dans une gazette de Québec.

M. ROD. LATULIPPE RELEU PRESIDENT

Les anciens officiers du club Letellier sont tous réélus par acclamation

ELOQUENTS DISCOURS

L'assemblée est très enthousiaste — M. Honoré Gervais y fait une jolie improvisation.

MEMBRES HONORAIRES

Le club Letellier s'est réuni hier soir au lieu ordinaire de ses séances, rue Ste Catherine. L'assemblée a été calme au point de vue des discussions, enthousiasme en ce qui a concerné l'élection de nouveaux officiers du club pour l'année courante.

M. Rodolphe Latulippe président actuel, commence par un éloquent préambule, par expliquer ce qu'il a fait pour assurer le succès du club.

Il remercie vivement les membres du club de leur dévouement et de leur sincère appui qu'ils ne lui ont pas ménagé dans toutes les circonstances.

Puis M. Latulippe fait l'historique du club et de ses progrès et exprime le désir d'abandonner le siège présidentiel, se déclarant prêt à rentrer dans le rang avec ses collègues, dont il reconnaît la profonde et inextinguible amitié.



M. Rodolphe Latulippe qui vient d'être réélu, à l'unanimité, président du club Letellier. C'est son troisième mandat.

Le président ayant terminé sa harangue, M. Du Tremblay se lève à son tour et propose que M. Rodolphe Latulippe soit réélu pour un troisième mandat. Cette motion est seconde et approuvée par au-delà de 150 membres qui ont signé leur approbation.

La proposition de M. Du Tremblay est accueillie par un tonnerre d'applaudissements.

M. Du Tremblay fait alors l'éloge de son ami et ancien adversaire. Il fait ressortir avec éloquence les difficultés qu'il y a à diriger un club politique et ajoute que, non seulement les membres du club ont eu confiance en M. Latulippe, mais qu'il en a été de même des ministres, ce qui prouve que la direction du club a été sage et avisée.

L'orateur prie M. Latulippe de revenir sur sa décision et d'accepter la nomination qui lui est offerte à l'unanimité des membres présents et même absents, mais qui se sont prononcés en sa faveur. M. Latulippe a dit s'incliner et céder à l'enthousiasme général.

Très applaudi, avec la facilité d'élocution qu'on lui connaît, M. Latulippe remercie les membres de la faveur qu'on lui fait, ce qui lui donnera l'occasion de se dévouer d'avantage à la cause libérale.

Il profite de l'occasion pour rappeler l'unité des chefs du parti libéral à amener l'abondance dans le pays.

M. le président termina son discours en encourageant les membres à continuer comme par le passé.

Voici les noms des officiers réélus par acclamation: MM. Rodolphe Latulippe, président; Éphigène Paquette, vice-président; Ladger Labrecque, 2e vice-président; Wilfrid Locat, secrétaire; Geo. Guilbault, sec.-secr.; Wm. Labrecque, sec.-corresp.; C. J. Beland, trésorier; W. Gadoury, porte-drapeau; G. Duménil, bibliothécaire; L. Bourdon et Alf. Harnois, commissaires.

Puis on procéda immédiatement à l'élection des membres honoraires. Les hon. MM. Sir Wilfrid Laurier et Lomer Gouin furent nommés présidents d'honneur, MM. Honoré Gervais, M. P. et Godfrey Langlois, M.P.P., vice-présidents d'honneur; MM. Geo. Bourgeois et P. R. Du Tremblay, tous deux présidents du club, 2èmes vice-présidents d'honneur.

Comme on applaudissait à cet honneur, M. Honoré Gervais, M. P., entra dans la salle. Il fut salué par une salve d'applaudissements et de "bravo" au député de St-Jacques.

Répondant à l'appel du président et des membres, M. Gervais improvisa avec éloquence, un joli discours.

"C'est toujours un plaisir nouveau pour moi, que d'être au milieu des membres du club Letellier, ces vieux canadiens, ces vieux libéraux qui travaillent si hardiment, sous la direction des chefs à maintenir le parti libéral victorieux dans ce pays. Je suis fier d'être un des membres et je vous remercie de l'honneur que vous me faites en me nommant un des membres honoraires. Acceptez mes félicitations pour le choix judicieux de vos officiers actifs, ce sont des braves, dignes de vous commander."

M. Gervais reprit son siège pendant qu'on l'applaudissait vivement. Les orateurs qui suivirent, MM. A. L. Gareau, P. P. Du Tremblay, E. Paquette, W. Locat, etc., firent l'éloge du président réélu, se dirent heureux d'avoir pour chef, les hon. MM. Sir Wilfrid Laurier, au fédéral, et Lomer Gouin, au provincial.

Sur proposition de M. E. Paquette, résolu unanimement, on vota des félicitations au député de St-Jacques, pour la brillante lutte et le succès qu'il a obtenus en combattant les timbres verts, les timbres de commerce, on vota également des félicitations au député de St-Louis.

UN RAPPORT FAIT SENSATION

L'opinion de M. H. A. A. Brault sur la Commission du Port.

LE MAIRE LAPORTE

Tout en appréciant les travaux de M. Brault défend le comité spécial de conciliation.

M. DORAN PARLE

La première assemblée de la Chambre de Commerce du district de Montréal a eu lieu hier après-midi, sous la présidence de M. H. A. Brault. Parmi les membres présents on remarquait: MM. C. H. Atwell, Damass, Masson, J. O. Labrecque, Duffy, Jos. Fortier, A. V. Roy, comte de Sneyes, W. E. Doran, Lachance, maire Laporte, chef Benoît, Robert Bickerdike, Palmer, Robitaille, P. A. Côté, P. Garon, Jos. Corbett, Larivière, Mullarkey, échevin Larivière, Fortunat Bourbonnière et autres.

M. H. A. Brault, le président, a lu le rapport impatiemment attendu qu'il avait promis de fournir à la Chambre en sa qualité de membre de la Commission du Port, sur la composition et le fonctionnement de cette Commission. Ce rapport, "La Presse" en a donné les grandes lignes dans son édition de mardi. Nous allons essayer aujourd'hui d'en résumer les principaux paragraphes.

Après avoir donné la composition de la Commission du Port et avoir dit qu'il y avait plus hauts emplois et les gros trafics dans cette Commission reviennent à nos concitoyens de langue anglaise, M. Brault ajoute qu'il est inutile de dire qu'il ne se fait guère, au point de travaux importants dans la partie Est du port de Montréal.

Après avoir parlé des attributions de la Commission, M. Brault dit:

"Les sources certaines de revenus de la Commission qu'elle perçoit de la location des quais aux navires, aux commerçants, etc., sont, bon an, mal an, à peu près \$354,475. Le revenu est à peine suffisant pour payer les employés, l'entretien et le service des intérêts. Le coût des grosses entreprises se soie au moyen d'avances que fait le gouvernement et par l'émission de bons qui soumettent le public. L'intérêt moyen étant de 3.72 p. cent. De ce chef et d'autres, la Commission devrait au gouvernement et au public dans les 7 millions et le parfait aménagement du port requerra bien d'autres millions, si l'on veut faire de Montréal, LE PORT NATIONAL qui devra en même temps être le port de commerce de la Chambre la souvent recommandée."

M. Brault, ajoute ensuite le "comité spécial" ou "Comité de Conciliation".

"Ses attributions exactes, dit-il, je ne les connais pas encore. La Commission inspire beaucoup du souffle de ce comité qui tient l'honneur de nos cabinets des Ministres où l'on pense pour les autres."

Les deux autres comités sont celui des travaux et celui des finances.

Le peu d'entente entre les membres a déterminé la formation de ces comités.

"Je comprends, déclare M. Brault, l'opportunité de créer des comités quand les besoins d'une corporation sont de différente nature, ou encore quand le grand nombre de personnes présentes empêche un travail effectif; mais, si l'on veut faire de ce comité, une véritable école nationale, la section doit être plus que jamais une école de la vie, une école de la pratique, une école de la vérité."

La démonstration aura lieu à 9 heures du soir. Il y aura chants patriotiques, discours, etc.

La section Saint-Jacques prend l'initiative du mouvement, mais chaque section est libre de contribuer, autant qu'elle le pourra, à rehausser l'éclat de la fête. Des invitations vont être lancées à Lord Grey, gouverneur général du Canada, à Sir A. Jetté, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, à Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, à son honneur M. H. Laporte, président de la Société Saint-Jean-Baptiste et maire de Montréal; l'hon. Thos. Chabais, président de la Saint-Jean-Baptiste de Québec, et M. J. C. Hogue, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de New-York.

"La salle de l'Université Laval, continue M. Cressé, peut contenir environ 1,500 personnes. C'est dire que le nombre des invitations sera limité, qu'on ne l'oubliera pas. Un certain nombre de billets seront remis aux présidents des sections, afin que ceux-ci les distribuent à ceux des membres qui ont le plus aidé à la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin."

Puis M. Cressé demande à chacun des assistants s'il n'a pas quelque suggestion à émettre. M. R. L. de Martigny, commandant de la division Nord, annonce alors qu'il fournira, à ses frais, et dépens, la fanfare de l'Immaculée Conception. La question des frais de la représentation était venue sur le tapis, M. Cressé coupe court à toutes les inquiétudes en déclarant que la section Saint-Jacques se chargeait de tout.

Il décide que l'assemblée des dames patronnesses aura lieu lundi prochain et que les membres de la section Saint-Jacques se chargeront de tout.

Il est décidé que les officiers de la Société Saint-Jean-Baptiste, le soir de la démonstration, porteront leurs insignes, et qu'ils occuperont, avec leurs collègues, les places qui leur auront été spécialement réservées.

Enfin, l'assemblée procède à la nomination des comités suivants:

Comité d'invitation: les présidents des différentes sections.

Comité de réception: formé dans St-Jacques, puisque c'est cette section qui reçoit les autres.

TOUTE UNE SERIE DE CRIMES INFINIES

Les sociétés secrètes italiennes, aux Etats-Unis, continuent leur œuvre

LA MAIN NOIRE

Multiple ses meurtres et ses enlèvements à la barbe de la police.

REGNE DE SANG

Baltimore, 5. — Vito Ladura, arrêté hier pour l'accusation d'avoir enlevé le jeune Antonio Mariani, de Brooklyn, a été remis hier entre les mains des détectives new-yorkais.

Antonio Mariani est disparu de la demeure de ses parents après réception d'un grand nombre de lettres exigeant le paiement de certaines sommes d'argent.

La police est persuadée que c'est la l'œuvre de la main noire, la terrible société secrète italienne.

LA POLICE IMPUISSANTE

New-York, 5. — Une nouvelle lettre vient d'être reçue par Francisco Mariani, dont le fils Antonio aurait été enlevé par la "main noire".

Dans cette lettre, on demande encore au malheureux père le paiement d'une rançon de \$5,000, le menaçant de mettre à mort son enfant si cette somme n'est pas versée aujourd'hui même.

Toutes ces lettres sont écrites de la même main.

La police n'a pu encore retracer le jeune Antonio.

LA SERIE DES MEURTRES

Atlantic City, N. J., 5. — Iratiano Pisce, un Italien, a été mortellement blessé à coups de revolver hier, alors qu'il était couché dans son lit.

Cette agression a été faite par un homme masqué avec le vol pour mobile.

Teufelso, la police se dit certaine que c'est encore la l'œuvre de la "main noire".

L'assassin de Pisce demanda de l'argent à sa victime, et comme Mme Pisce lui tendait une bourse, il ouvrit le feu contre le mari.

Ce dernier est mourant, cette fois encore l'agresseur s'est échappé.

CHEVAUX VETERANS DES POMPIERS

HUIT SONT VENDUS PAR LE DEPARTEMENT APRES AVOIR PASSE DE 15 A 18 ANS AU SERVICE DE LA VILLE.

Quelques-uns de ces coursiers ont eu leur heure de gloire et de popularité.

Le département des incendies vient de se priver des services de huit chevaux vétérans, que l'âge et les infirmités rendent impropres au service.

Après avoir contribué leur quote-part à la protection de la vie et des biens des citoyens, durant nombre d'années, ces vieux serviteurs publics sont destinés à finir leur vie dans l'oubli, à l'accomplissement de travaux sédentaires. Pourtant quelques-uns de ces coursiers ont eu leurs jours de gloire et de popularité, durant les 15 à 18 années de service qu'ils ont données à la ville.

Le vieux "Thom", par exemple, qui a maintenant 22 ans, fut pendant 8 ans le cheval attitré du chef Benoit. Dans le temps, il était l'un des meilleurs trotteurs de la ville de Montréal. Il fut ensuite adopté par l'ancien pourvoyeur, feu M. Beaulieu, qui le garda jusqu'à sa mort.

Le vieux "Ben" de la caserne No. 7, fut d'abord le cheval du sous-chef Mitchell, puis il fut rélégué au dévotion du 7. Il a maintenant 21 ans bien sonnés, et bien qu'il ait passé à travers maints accidents, il s'en est toujours sorti sans blessures graves. "Chinois", ainsi nommé à cause de la couleur de ses yeux, a toujours eu la réputation d'être le cheval le plus malchanceux de la brigade. Il a maintenant 20 ans, et il a conduit le dévotion No. 4 pendant 14 ans. Les accidents dont il fut victime ne sont comptés plus. Le dernier se produisit il y a 5 ou 6 mois, quand le dévotion No. 4 vint en collision avec un tramway, à l'angle des rues Saint-Jacques et des Inspecteurs. L'autre cheval est le rena casés, mais "Chinois" s'en sauva sans lésions graves. L'âge de ces chevaux varie de 20 à 25 ans et la durée de leurs services dans la brigade de 15 à 18 ans. Pour la plupart ils sont devenus la propriété de fermiers des environs de Montréal qui les destinent aux travaux de la ferme.

VISITE PAROISSIALE

M. l'abbé Charles Laforce, nouveau curé de Saint-Vincent de Paul, a fait ce matin sa première visite officielle au couvent des Rév. Sœurs de la Providence, de sa paroisse.

Il a dit la sainte messe dans la chapelle de la maison-mère, pendant que le choeur de chant des religieuses faisait entendre de pieux et jolis cantiques. Après le déjeuner, M. l'abbé Laforce visita toute l'institution. Il adressa quelques paroles aux sœurs réunies dans une des salles. Il vint aussi donner quelques bonnes paroles de consolation aux malades, à l'infirmerie.

Le nouveau curé de Saint-Vincent de Paul alla voir le grand de l'asile, qui le reçut avec grande joie. M. Laforce est heureux et enchanté de cette magnifique maison dans sa paroisse. Il était accompagné dans sa visite de M. l'abbé Magéan, chapelain des Sœurs de la Providence.

DEUX GRANGES INCENDIEES

(Du correspondant régulier de LA PRESSE)

L'Annexion, 5. — Un incendie a détruit deux granges appartenant à M. Dominique Charrier.

Ces deux granges étaient sur une ferme située à deux arpents du village. Il n'y a pas eu de pertes d'animaux, mais il y avait dans ces bâtiments un moulin à battre double, un grand armoire, une bierre, une voilure d'été et une voiture d'hiver, un siège de charr, une tasserie de bois, tasserie de paille: Tout a été détruit.

TOUTE UNE SERIE DE CRIMES INFINIES

Les sociétés secrètes italiennes, aux Etats-Unis, continuent leur œuvre

LA MAIN NOIRE

Multiple ses meurtres et ses enlèvements à la barbe de la police.

REGNE DE SANG

Baltimore, 5. — Vito Ladura, arrêté hier pour l'accusation d'avoir enlevé le jeune Antonio Mariani, de Brooklyn, a été remis hier entre les mains des détectives new-yorkais.

Antonio Mariani est disparu de la demeure de ses parents après réception d'un grand nombre de lettres exigeant le paiement de certaines sommes d'argent.

La police est persuadée que c'est la l'œuvre de la main noire, la terrible société secrète italienne.

LA POLICE IMPUISSANTE

New-York, 5. — Une nouvelle lettre vient d'être reçue par Francisco Mariani, dont le fils Antonio aurait été enlevé par la "main noire".

Dans cette lettre, on demande encore au malheureux père le paiement d'une rançon de \$5,000, le menaçant de mettre à mort son enfant si cette somme n'est pas versée aujourd'hui même.

Toutes ces lettres sont écrites de la même main.

La police n'a pu encore retracer le jeune Antonio.

LA SERIE DES MEURTRES

Atlantic City, N. J., 5. — Iratiano Pisce, un Italien, a été mortellement blessé à coups de revolver hier, alors qu'il était couché dans son lit.

Cette agression a été faite par un homme masqué avec le vol pour mobile.

Teufelso, la police se dit certaine que c'est encore la l'œuvre de la "main noire".

L'assassin de Pisce demanda de l'argent à sa victime, et comme Mme Pisce lui tendait une bourse, il ouvrit le feu contre le mari.

Ce dernier est mourant, cette fois encore l'agresseur s'est échappé.

CHEVAUX VETERANS DES POMPIERS

HUIT SONT VENDUS PAR LE DEPARTEMENT APRES AVOIR PASSE DE 15 A 18 ANS AU SERVICE DE LA VILLE.

Quelques-uns de ces coursiers ont eu leur heure de gloire et de popularité.

Le département des incendies vient de se priver des services de huit chevaux vétérans, que l'âge et les infirmités rendent impropres au service.

Après avoir contribué leur quote-part à la protection de la vie et des biens des citoyens, durant nombre d'années, ces vieux serviteurs publics sont destinés à finir leur vie dans l'oubli, à l'accomplissement de travaux sédentaires. Pourtant quelques-uns de ces coursiers ont eu leurs jours de gloire et de popularité, durant les 15 à 18 années de service qu'ils ont données à la ville.

Le vieux "Thom", par exemple, qui a maintenant 22 ans, fut pendant 8 ans le cheval attitré du chef Benoit. Dans le temps, il était l'un des meilleurs trotteurs de la ville de Montréal. Il fut ensuite adopté par l'ancien pourvoyeur, feu M. Beaulieu, qui le garda jusqu'à sa mort.

Le vieux "Ben" de la caserne No. 7, fut d'abord le cheval du sous-chef Mitchell, puis il fut rélégué au dévotion du 7. Il a maintenant 21 ans bien sonnés, et bien qu'il ait passé à travers maints accidents, il s'en est toujours sorti sans blessures graves. "Chinois", ainsi nommé à cause de la couleur de ses yeux, a toujours eu la réputation d'être le cheval le plus malchanceux de la brigade. Il a maintenant 20 ans, et il a conduit le dévotion No. 4 pendant 14 ans. Les accidents dont il fut victime ne sont comptés plus. Le dernier se produisit il y a 5 ou 6 mois, quand le dévotion No. 4 vint en collision avec un tramway, à l'angle des rues Saint-Jacques et des Inspecteurs. L'autre cheval est le rena casés, mais "Chinois" s'en sauva sans lésions graves. L'âge de ces chevaux varie de 20 à 25 ans et la durée de leurs services dans la brigade de 15 à 18 ans. Pour la plupart ils sont devenus la propriété de fermiers des environs de Montréal qui les destinent aux travaux de la ferme.

VISITE PAROISSIALE

M. l'abbé Charles Laforce, nouveau curé de Saint-Vincent de Paul, a fait ce matin sa première visite officielle au couvent des Rév. Sœurs de la Providence, de sa paroisse.

Il a dit la sainte messe dans la chapelle de la maison-mère, pendant que le choeur de chant des religieuses faisait entendre de pieux et jolis cantiques. Après le déjeuner, M. l'abbé Laforce visita toute l'institution. Il adressa quelques paroles aux sœurs réunies dans une des salles. Il vint aussi donner quelques bonnes paroles de consolation aux malades, à l'infirmerie.

Le nouveau curé de Saint-Vincent de Paul alla voir le grand de l'asile, qui le reçut avec grande joie. M. Laforce est heureux et enchanté de cette magnifique maison dans sa paroisse. Il était accompagné dans sa visite de M. l'abbé Magéan, chapelain des Sœurs de la Providence.

DEUX GRANGES INCENDIEES

(Du correspondant régulier de LA PRESSE)

L'Annexion, 5. — Un incendie a détruit deux granges appartenant à M. Dominique Charrier.

Ces deux granges étaient sur une ferme située à deux arpents du village. Il n'y a pas eu de pertes d'animaux, mais il y avait dans ces bâtiments un moulin à battre double, un grand armoire, une bierre, une voilure d'été et une voiture d'hiver, un siège de charr, une tasserie de bois, tasserie de paille: Tout a été détruit.

UNE BANDE AVINEE LAPIDE UN VILLAGE

Des jeunes gens traversent St-Henri de Mascouche.

UN CAILLLOU DE 5 LIVRES

Est lancé chez M. Marois et tombe dans le berceau d'un enfant de seize mois, qui perd connaissance.

LEUR CRIME

"Si le caillou qui a été lancé là où se trouvait la petite victime, nous aurons aujourd'hui un nouvel homicide à enregistrer."

Telle est en substance la déclaration qu'a faite à "La Presse", ce matin, le Dr Lamarche, de Saint-Henri de Mascouche.

Il s'agit d'un attentat qui remonte déjà à quelques jours, et qui a eu la parois de Mascouche pour théâtre.

Cette fois encore on a failli se trouver en face d'un drame sanglant où l'inculc aurait joué son rôle.

HORRIBLE ROLE.

Il y a eu une victime, un innocent enfant de seize mois, et il y a des assaillants supposés, actuellement traduits devant les tribunaux.

Voici les faits, autant qu'on a pu les contrôler jusqu'ici:

Le 27 septembre, la semaine dernière, il y avait une exposition à Charlemaque, comté de l